

ENQUÊTE DE BRANCHE Prévention - Sécurité

Données 2014



Institut I+C

11 rue Christophe Colomb - 75008 Paris

Tél.: 33 (0)1 47 20 30 33

<http://www.iplusc.com>

Septembre 2015

AVANT-PROPOS : Univers étudié et rappels méthodologiques **3****PARTIE 1 : POSITIONNEMENT ECONOMIQUE** **6****I : Analyse globale** **7****II : Analyse détaillée** **14****PARTIE 2 : DONNEES SOCIALES** **26****I. Les effectifs salariés** **27****II. La structure des effectifs salariés au 31.12.14** **39****III. Les rémunérations** **49****IV. Les conditions de travail** **54****V. L'absentéisme** **58****VI. La formation professionnelle** **59****VII. Evolution de carrière** **64****VIII. La protection sociale et le régime de prévoyance** **66****IX. Agression** **69**



AVANT-PROPOS : Univers étudié et rappels méthodologiques

➔ Univers étudié

Cette treizième édition de l'enquête de branche Prévention-Sécurité, réalisée pour le compte de l'Observatoire des Métiers de la Prévention et de la Sécurité, propose un bilan de la profession à l'issue de l'année 2014.

Ce bilan couvre deux sujets distincts qui structurent le rapport en deux parties :

Un volet économique

concernant la structure de la profession et ses évolutions récentes

Un volet social

traitant des effectifs salariés, des rémunérations, des conditions de travail et de la formation professionnelle

Le champ de l'étude couvre l'ensemble des entreprises françaises intervenant dans le domaine de la sécurité, la télésurveillance et l'intervention indépendamment de leur taille, et des autres activités de sécurité éventuellement exercées.

A cela s'ajoutent les entreprises spécialisées dans la sécurité aérienne et aéroportuaire.

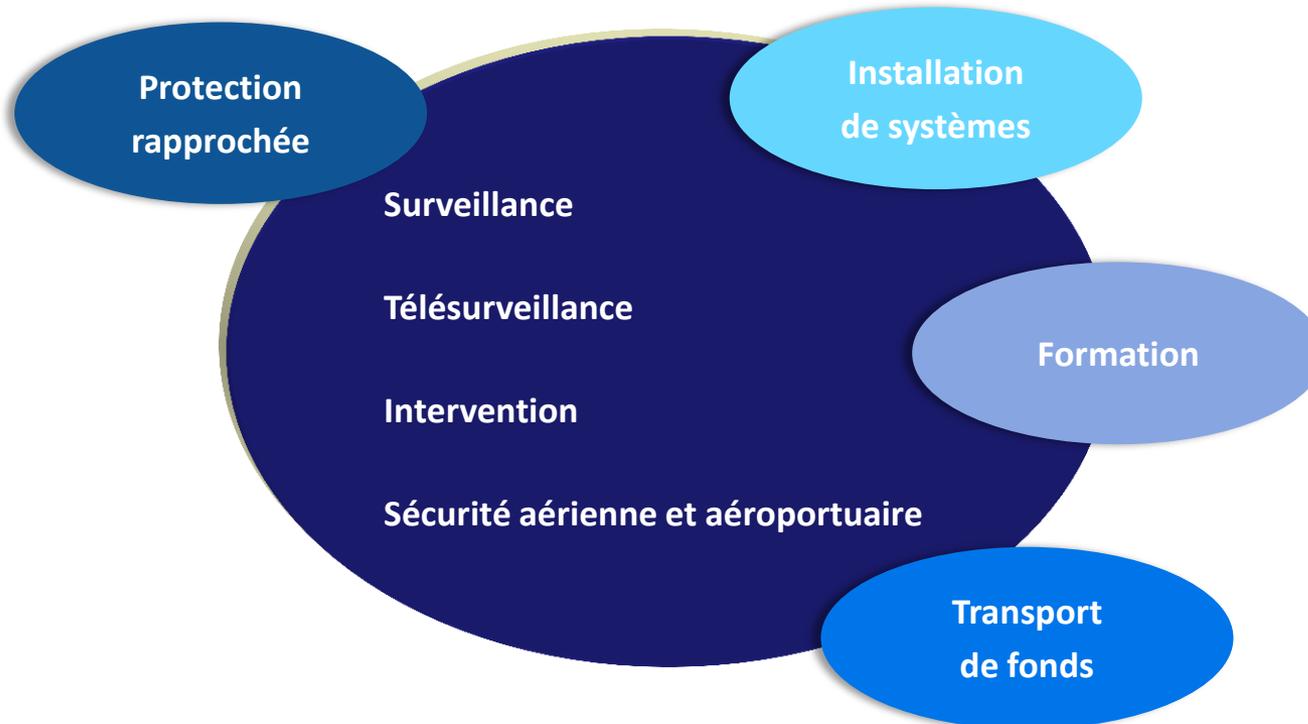
Depuis 2010 (bilan 2009), la nouvelle nomenclature d'activités (NAF 2) permet de disposer du dénombrement des entreprises, des établissements et des salariés relevant de l'activité de sécurité privée code 8010 Z.

Plus précisément :

- les dénombrements de l'INSEE (SIRENE) déterminent le nombre d'entreprises.
- les données publiées par l'ACOSS, en remplacement des données UNEDIC permettent d'établir le nombre d'établissements et les effectifs salariés.

AVANT-PROPOS : Univers étudié et rappels méthodologiques

➔ Univers étudié



Sont théoriquement exclues du champ de l'étude, les entreprises intervenant **exclusivement** dans les domaines de la protection rapprochée, de l'installation de systèmes, de la formation ou du transport de fonds, ainsi que les sociétés dont l'activité ne relève pas de la protection-sécurité et, ceci, même si elles disposent d'un service interne dédié à cette tâche.

➔ A compter de 2009, l'univers étudié s'identifie aux entreprises du code 8010 Z

AVANT-PROPOS : Univers étudié et rappels méthodologiques

➔ Rappels méthodologiques

1. Phase préliminaire

➔ Constitution des fichiers

- Fichier SIRENE code NAF 8010 Z : 9.650 entreprises
- Fichiers des adhérents du SNES, de l'USP : 285 entreprises
- Liste des entreprises de la sécurité aérienne et aéroportuaire établie par l'Institut I+C : 12 entreprises

➔ Collecte des statistiques disponibles

- INSEE (SIRENE) : comptage entreprises
- ACOSS : dénombrement des établissements et salariés
- AGEFOS : Statistiques, formation

➔ Mise à jour du questionnaire

2. Phase d'enquête

Adhérents : fin mars 2015 : envoi du questionnaire par courrier aux 280 adhérents

Mai à juillet 2015 : relances téléphoniques par les enquêteurs d'I+C pour récupérer les questionnaires et les compléter

Non adhérents : Avril à juin 2015 : réalisation des enquêtes en direct par téléphone ou par couplage fax/téléphone (effectuées par I+C) auprès de 2.000 entreprises

Sécurité hors aérienne et aéroportuaire

Adhérents USP – SNES

96 questionnaires exploitables
dont : 26 USP et 70 SNES

Non adhérents

405 questionnaires exploitables

Sécurité aérienne et aéroportuaire

8 questionnaires exploitables

483 questionnaires exploitables

Représentativité : - 14 % en nombre d'entreprises employant au moins un salarié
- 36 % en nombre de salariés

3. Traitement-Analyse

- ➔ Traitement statistique des informations
- ➔ Analyse et présentation des résultats
- ➔ Rédaction du rapport d'étude

A thick, solid green vertical bar is positioned on the left side of the slide.

Partie 1

Positionnement économique

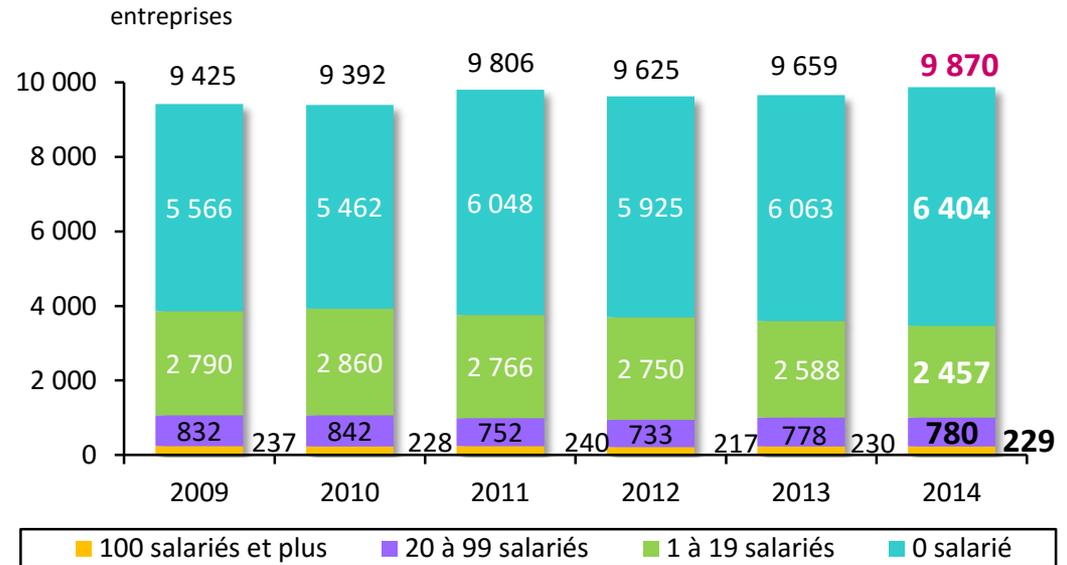
1. Dénombrement

Nombre d'entreprises de la profession

Strates d'effectifs salariés	Nombre d'entreprises	Répartition en %
2.000 salariés et plus	10	2,5 %
500 à 1.999 salariés	19	
100 à 499 salariés	200	
20 à 99 salariés	780	8 %
1 à 19 salariés	2.457	26,5 %
Sous total	3.466	37 %
0 salarié	6.404	63 %
Total	9.870	100 %

Source INSEE

Evolution des entreprises de la profession



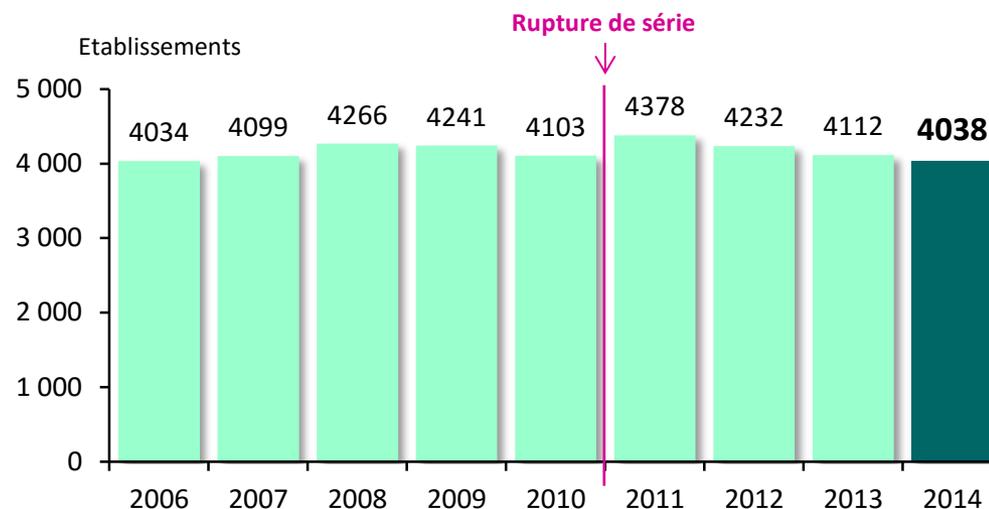
Source INSEE

- Selon les statistiques de l'INSEE, 9.870 entreprises relèvent du code 8010 Z en 2014 dont environ 3.550 emploient au moins un salarié.
- Le nombre d'entreprises de taille intermédiaire (20 à 99 salariés) et de grande taille (100 salariés et plus) apparaît à un an d'intervalle. En 2014, ces deux strates réunissent respectivement 780 et 229 entreprises.
- La réduction du nombre d'entreprises employant 1 à 19 salariés observée en 2013 se poursuit un an après. Cette strate compte désormais 2.457 entreprises, soit environ 130 de moins qu'en 2013 (- 5 %) et 300 de moins qu'en 2012 (- 11 %).
- Les structures à 0 salarié, en progression en termes de nombre, représentent 63 % du nombre total d'entreprises en 2014.

Nombre d'établissements de la profession employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés des établissements	Nombre d'établissements	Répartition en %
500 salariés et plus	30	0,5 %
200 à 499 salariés	120	3 %
100 à 199 salariés	190	4,5 %
50 à 99 salariés	320	8 %
20 à 49 salariés	740	18,5 %
10 à 19 salariés	720	18 %
5 à 9 salariés	790	19,5 %
1 à 4 salariés	1.130	28 %
Total (hors 0 salarié)	4.040	100 %

Evolution des établissements de la profession



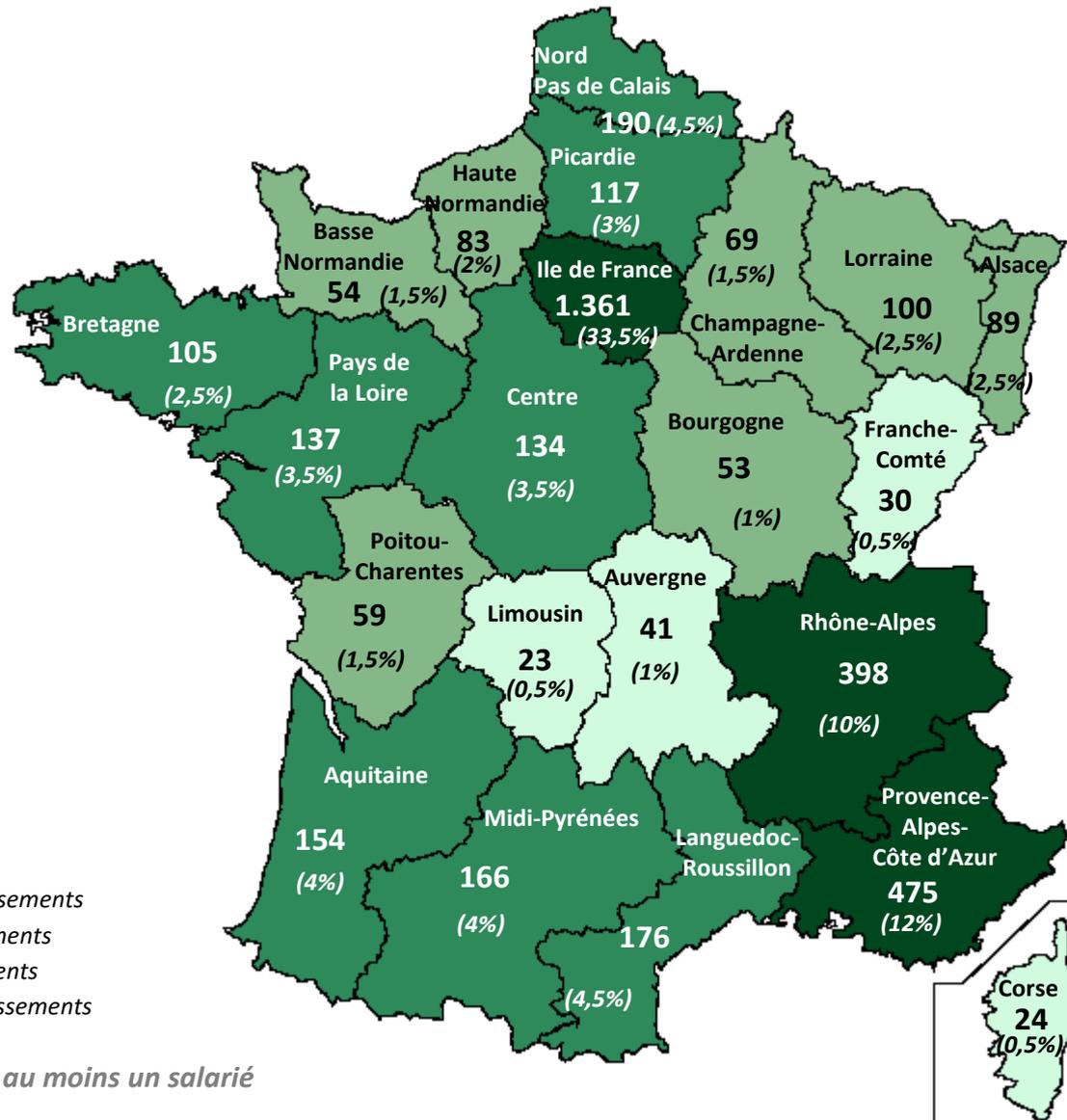
Source UNEDIC jusqu'en 2010 – ACOSS à partir de 2011



Répartition : estimation I+C

- Selon les séries statistiques de l'ACOSS, le nombre d'établissements employant au moins un salarié est estimé à 4.038 à l'issue de l'année 2014, soit une baisse de 2 % par rapport à 2013.

Répartition des 4.038 établissements* selon les régions



- Plus de 300 établissements
- 100-300 établissements
- 50-100 établissements
- Moins de 50 établissements

* parmi ceux employant au moins un salarié

Source ACOSS

1. Dénombrement

Comparaison de la répartition des **4.038 établissements***
de la profession à celle de la population française

	Répartition des établissements de la profession	Répartition de la population française
Alsace	2,5 %	3 %
Aquitaine	4 %	5 %
Auvergne	1 %	2 %
Basse Normandie	1,5 %	2,5 %
Bourgogne	1 %	2,5 %
Bretagne	2,5 %	5 %
Centre	3,5 %	4 %
Champagne-Ardenne	1,5 %	2 %
Corse	0,5 %	0,5 %
Franche-Comté	0,5 %	2 %
Haute Normandie	2 %	3 %
Ile de France	33,5 %	19 %
Languedoc Roussillon	4,5 %	4,5 %
Limousin	0,5 %	1 %
Lorraine	2,5 %	3,5 %
Midi-Pyrénées	4 %	4,5 %
Nord-Pas-de-Calais	4,5 %	6,5 %
Pays de la Loire	3,5 %	5,5 %
Picardie	3 %	3 %
Poitou-Charentes	1,5 %	3 %
PACA	12 %	8 %
Rhône-Alpes	10 %	10 %
Ensemble	100 %	100 %

(source ACOSS)

(source INSEE)

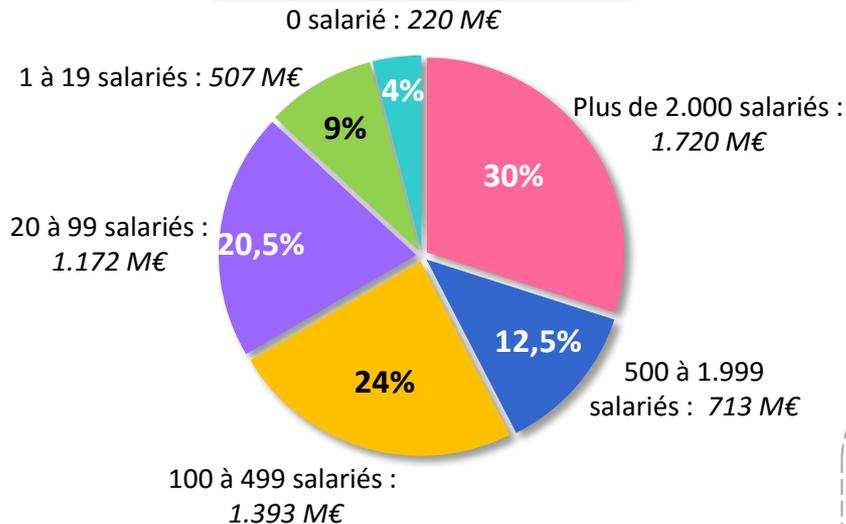
- L'Île de France concentre un tiers des établissements employant au moins un salarié pour seulement 19 % de la population.
- En ajoutant à l'Île de France, les régions PACA et Rhône-Alpes, on regroupe plus de 55 % des établissements.
- 4 régions sont constituées de moins de 50 établissements chacune : l'Auvergne, la Franche-Comté, le Limousin et la Corse.

* parmi ceux employant au moins un salarié

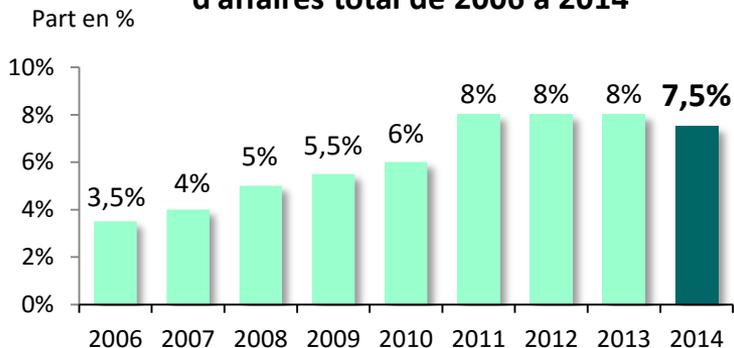
2. Chiffre d'affaires et concentration de la profession

Chiffre d'affaires 2014 de la profession

5 725 millions d'euros



Part de la sous-traitance dans le chiffre d'affaires total de 2006 à 2014



Source I+C

Concentration de la profession

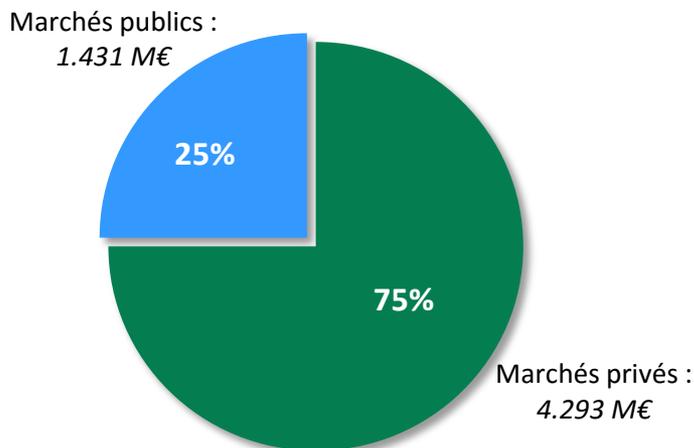
Chiffre d'affaires cumulé	Nombre d'entreprises correspondant
1 720 M€ (30 %)	10 entreprises (< 0,1 %)
2 433 M€ (42,5 %)	29 entreprises (< 0,5 %)
3 826 M€ (66,5 %)	229 entreprises (2,5 %)
4 998 M€ (87,0 %)	1.009 entreprises (10,5 %)
5 725 M€ (100 %)	9.870 entreprises (100 %)

Source INSEE / I+C

- En 2014, l'ensemble des entreprises de la profession a réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros hors taxes. Le chiffre d'affaires restreint aux entités concernées par l'emploi salarié s'établit à 5,5 milliards d'euros hors taxes.
- Les entreprises de moins de 20 salariés représentent 90 % du nombre d'entreprises mais ne réalisent que 13 % du chiffre d'affaires total.
- En 2014, la trentaine des plus grandes entreprises génère plus de 40 % du chiffre d'affaires total.
- La part de la sous-traitance qui avait atteint un niveau plafond sur la période 2011-2013 se réduit très légèrement en 2014, représentant alors 7,5 % du chiffre d'affaires.

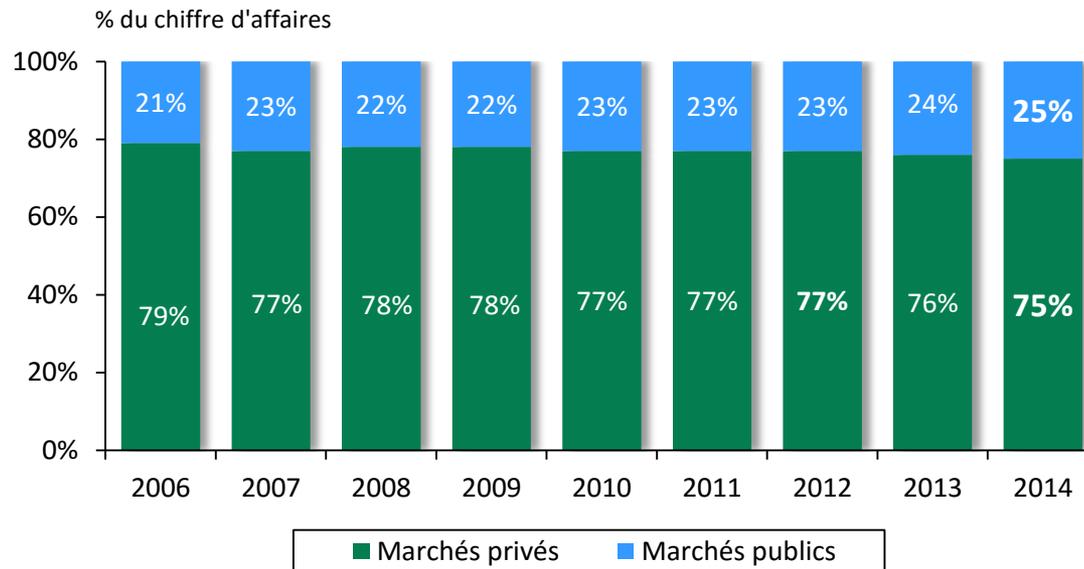
3. Chiffre d'affaires selon la nature des marchés

Répartition en 2014 du chiffre d'affaires selon la nature des marchés



Source I+C

Rappel des répartitions de 2006 à 2014



Source I+C

- Les marchés privés restent prédominants au sein de la profession, générant les trois quarts du chiffre d'affaires en 2014.
- La part des marchés publics tend néanmoins à se renforcer depuis 2 ans, passant de 23 % en 2012 à 25 % en 2014.

4. Evolution du marché de la prévention-sécurité

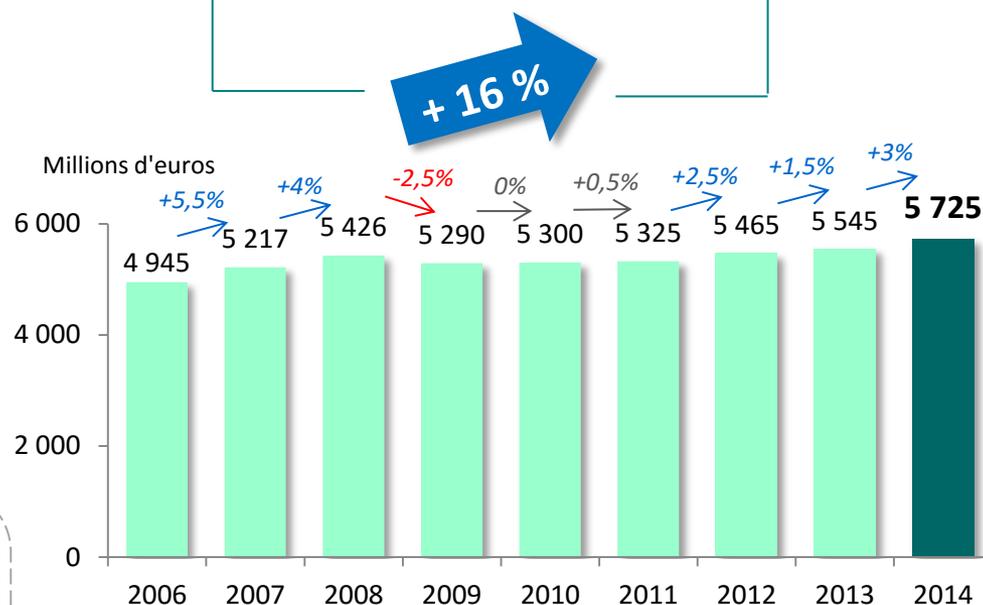
Détail de l'évolution du chiffre d'affaires 2014/2013

Strates d'effectifs salariés	Evolution 2014/2013
500 salariés et plus	+ 3,5 %
100 à 499 salariés	+ 3 %
20 à 99 salariés	+ 5,5 %
0 à 19 salariés	0 %
Ensemble	+ 3 %

Source I+C

- A l'instar des deux années précédentes, le marché de la sécurité reste bien orienté en 2014. Le chiffre d'affaires progresse de 3,5 % à un an d'intervalle.
- Ce dynamisme se retrouve sur les entreprises de moyenne et grande tailles. Seules les plus petites structures affichent une stagnation de leur activité en 2014.
- La croissance moyenne sur 8 ans s'établit à 2 % en valeur.

Evolution du chiffre d'affaires de la profession 2014/2006



Evolution moyenne annuelle

2014/2013	+ 3 %
2014/2006	+ 2 % par an

1. Dénombrement selon les différentes activités

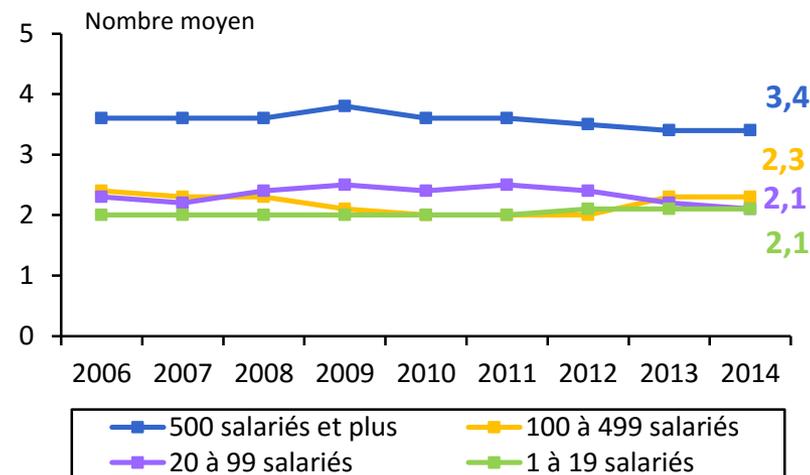
Les différentes activités des entreprises employant au moins un salarié

Activité	% d'entreprises	Nombre d'entreprises
Surveillance	85 %	3.100
Télesurveillance	30 %	1.050
Intervention	52 %	1.900
Protection rapprochée	2 %	100
Installation de systèmes	22 %	800
Formation	5 %	200
Transport de fonds	1 %	50
Sûreté aérienne et aéroportuaire	< 1 %	12
Autres*	14 %	500
Ensemble	211 %	

Source I+C

* Gardiennage, sécurité incendie, location-gérance de systèmes de sécurité, maintenance, audit conseil en sécurité, ...

Nombre d'activités exercées en moyenne selon la taille des entreprises de 2006 à 2014



Source I+C

- Les entreprises de la profession concernées par l'emploi salarié exercent encore deux activités distinctes en moyenne en 2014.
- Les sociétés de plus de 500 salariés restent les plus diversifiées : 3,4 activités en moyenne chacune contre 2,3 pour celles de 100 à 499 salariés et 2,1 pour celles de moins de 100 salariés.
- La grande majorité des entreprises (85 %) réalise une activité de surveillance.
- Les interventions concernent un peu plus d'une entreprise sur deux (1.900 entreprises) parmi celles employant au moins un salarié.
- Viennent ensuite la télesurveillance (1.050 sociétés) et l'installation de système (800 entreprises).

2. Chiffre d'affaires selon les différentes activités

Répartition du chiffre d'affaires des entreprises employant au moins un salarié

Activité	Chiffre d'affaires	Répartition en %
Surveillance	3.932 M€	71,5 %
Télésurveillance	631 M€	11,5 %
Intervention	280 M€	5 %
Installation de systèmes	123 M€	2 %
Formation	29 M€	0,5 %
Transport de fonds	5 M€	< 0,5 %
Protection rapprochée	20 M€	0,5 %
Sûreté aérienne et aéroportuaire	395 M€	7,5 %
Autres*	90 M€	1,5 %
Ensemble	5.505 M€	100 %

Source I+C

* Gardiennage, sécurité incendie, location-gérance de systèmes de sécurité, maintenance, audit conseil en sécurité, ...

- La surveillance génère 3,9 milliards d'euros en 2014, soit 71,5 % du chiffre d'affaires total.
- La télésurveillance pèse pour près 11,5 % du chiffre d'affaires profession.
- La sûreté aérienne et aéroportuaire génère 395 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014, soit 7,5 % du total profession.
- L'intervention s'avère en vive progression entre 2013 et 2014. Cette activité représente désormais 5 % (contre 3,5 % en 2013) du chiffre d'affaires total, pour 280 millions d'euros.
- L'ensemble des autres activités représentent près de 5 % du montant total.

3. La surveillance et l'intervention

■ a. Dénombrement des entreprises intervenant en surveillance et intervention

Dénombrement des entreprises intervenant en surveillance-intervention et employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés	% d'entreprises	Nombre d'entreprises
100 salariés et plus	100 %	229
20 à 99 salariés	97 %	760
1 à 19 salariés	93 %	2.290
Ensemble	95 %	≅ 3.280

Source I+C

➤ Comparativement aux années précédentes, presque toutes les entreprises de la profession exercent une activité de surveillance ou d'intervention, et ce, quelle que soit leur taille.

3. La surveillance et l'intervention

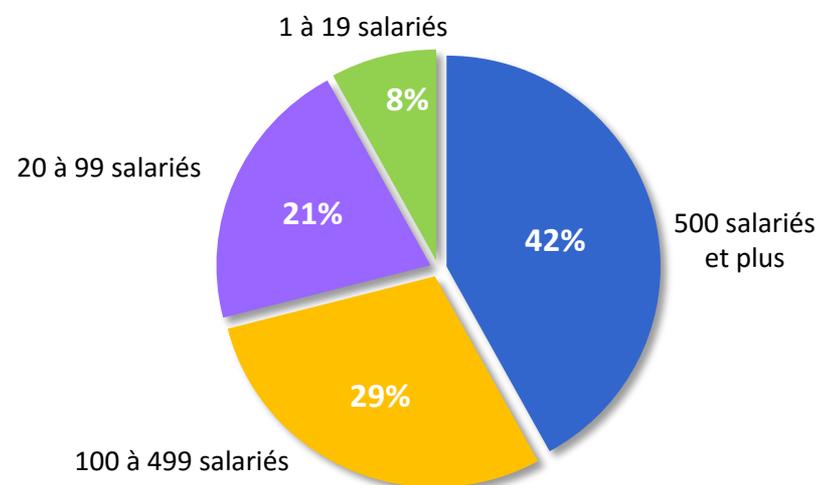
■ b. Chiffre d'affaires de l'activité surveillance-intervention

Chiffre d'affaires surveillance-intervention
des entreprises employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés	Part dans le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires
500 salariés et plus	73,5 %	1.780 M€
100 à 499 salariés	87 %	1.212 M€
20 à 99 salariés	75 %	881 M€
1 à 19 salariés	66 %	339 M€
Ensemble	76,5 %	4.212 M€

Source I+C

Répartition du chiffre d'affaires de l'activité
surveillance-intervention
(entreprises employant au moins un salarié)



Source I+C

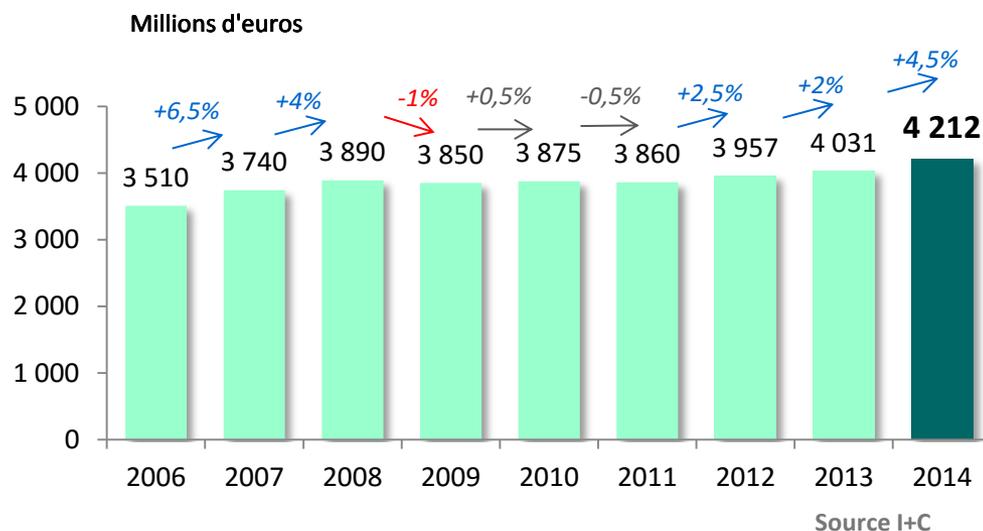
- Les activités surveillance et intervention pèsent pour plus des trois quarts du chiffre d'affaires de la profession (entreprises employant au moins un salarié), soit 4,2 milliards d'euros en 2014.
- Les entreprises de grande taille (500 salariés et plus) totalisent encore 42 % du chiffre d'affaires surveillance-intervention en 2014.
- Les entreprises de 100 à 499 salariés sont à l'origine de 29 % du montant total.

3. La surveillance et l'intervention

■ c. Evolution du chiffre d'affaires surveillance-intervention

Evolution du chiffre d'affaires
surveillance-intervention 2014/2006

+ 20 %



Evolution moyenne annuelle

2014/2013	+ 4,5 %
2014/2006	+ 2,5 % par an

- Le marché de la surveillance-intervention s'avère particulièrement porteur en 2014 : + 4,5 % comparé à 2013.
- Sur longue période (entre 2006 et 2014), le chiffre d'affaires surveillance-intervention s'est accru de 20 %, soit une progression moyenne de + 2,5 % par an.

4. La télésurveillance

a. Dénombrement des entreprises intervenant en télésurveillance

Dénombrement des entreprises intervenant en télésurveillance et employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés	% d'entreprises	Nombre d'entreprises
100 salariés et plus	34 %	80
20 à 99 salariés	30 %	230
1 à 19 salariés	30 %	740
Ensemble	30 %	≅ 1.050

Source I+C

- En 2014, un peu plus de 1.000 entreprises employant au moins un salarié exercent une activité de télésurveillance, soit une cinquantaine de plus qu'en 2013.
- Un tiers des entreprises de plus de 100 salariés et 30 % des entreprises de plus petites tailles effectuent de la télésurveillance.

II : ANALYSE DETAILLEE

4. La télésurveillance

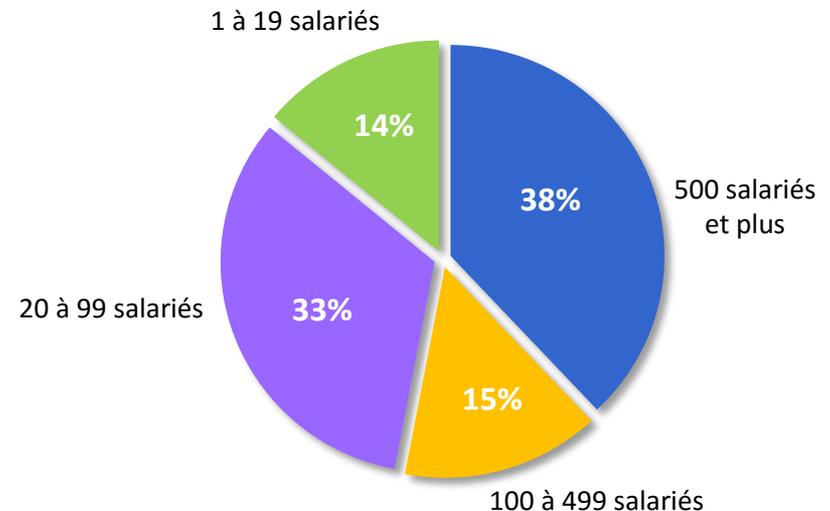
■ b. Chiffre d'affaires de l'activité télésurveillance

Chiffre d'affaires télésurveillance des entreprises employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés	Part dans le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires
500 salariés et plus	10 %	240 M€
100 à 499 salariés	7 %	97 M€
20 à 99 salariés	18 %	206 M€
1 à 19 salariés	17 %	88 M€
Ensemble	11,5 %	631 M€

Source I+C

Répartition du chiffre d'affaires de l'activité télésurveillance (entreprises employant au moins un salarié)



Source I+C

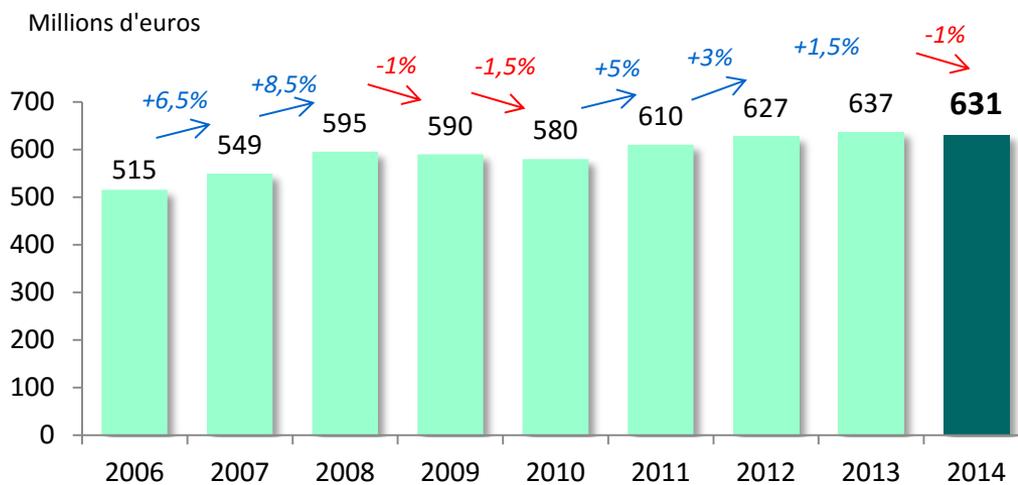
- L'activité de télésurveillance génère 631 millions d'euros en 2014, soit 11,5 % du chiffre d'affaires total des entreprises d'un salarié et plus.
- La télésurveillance représente près de 18 % du chiffre d'affaires total des entreprises de moins de 100 salariés et moins de 10 % pour les plus grandes structures.

4. La télésurveillance

■ c. Evolution du chiffre d'affaires télésurveillance

**Evolution du chiffre d'affaires
télésurveillance 2014/2006**


+ 22,5 %



Source I+C

Evolution moyenne annuelle

2014/2013	- 1 %
2014/2006	+ 2,5 % par an

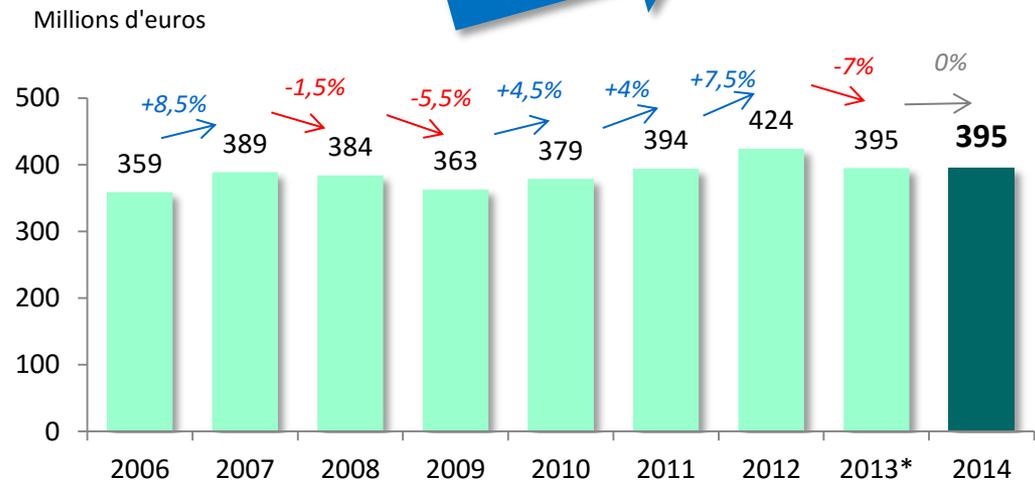
- Suite à trois années de progression, le chiffre d'affaires de la télésurveillance marque le pas en 2014, à hauteur de - 1 % à un an d'intervalle.
- Entre 2006 et 2014, le chiffre d'affaires télésurveillance a progressé de 22,5 %, soit 2,5 % par an en moyenne.

5. La sûreté aérienne et aéroportuaire

Evolution du chiffre d'affaires
sûreté aérienne et aéroportuaire 2014/2006

12 entreprises
395 millions d'euros de
chiffre d'affaires en 2014

Ce qui correspond à **7,5 %**
du chiffre d'affaires total



* Données corrigées

Source I+C

- En 2014, la sûreté aérienne et aéroportuaire a généré 395 millions d'euros, ce qui correspond à 7,5 % du chiffre d'affaires total.
- Après une année 2013 en forte contraction, le chiffre d'affaires de cette activité se stabilise en 2014.
- A huit ans d'intervalle, la sûreté aérienne et aéroportuaire augmente de 10 %, soit 1 % en moyenne par an.

Evolution moyenne annuelle

2014/2013	0 %
2014/2006	+ 1 % par an

6. Les autres activités de prévention-sécurité*

■ a. Dénombrement des entreprises intervenant sur les autres activités

Dénombrement des entreprises intervenant sur les autres activités et employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés	% d'entreprises	Nombre d'entreprises
100 salariés et plus	35 %	80
20 à 99 salariés	35 %	270
1 à 19 salariés	40 %	980
Ensemble	38 %	≅ 1.330

Source I+C

* Installation de systèmes, activité de formation, transports de fonds, protection rapprochée,...

- Près de quatre entreprises (employant au moins un salarié) de la profession sur dix proposent des activités annexes à la surveillance-intervention, à la télésurveillance et à la sûreté aérienne et aéroportuaire.

6. Les autres activités de prévention-sécurité*

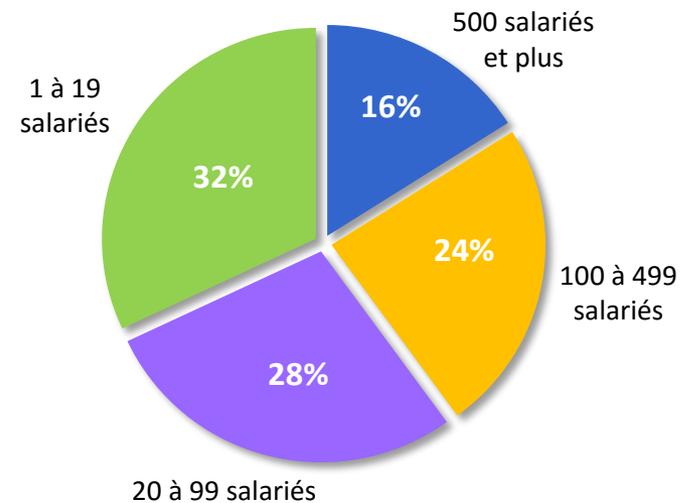
▪ b. Chiffre d'affaires des autres activités de prévention-sécurité

Chiffre d'affaires des autres activités
des entreprises employant au moins un salarié

Strates d'effectifs salariés	Part dans le chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires
500 salariés et plus	1,5 %	42 M€
100 à 499 salariés	4,5 %	65 M€
20 à 99 salariés	6 %	75 M€
1 à 19 salariés	17 %	85 M€
Ensemble	4,5 %	267 M€

Source I+C

Répartition du chiffre d'affaires
des autres activités de prévention-sécurité
(entreprises employant au moins un salarié)



Source I+C

- Les autres activités de prévention-sécurité (installation de systèmes, activité de formation, transports de fonds, protection rapprochée) génèrent 267 millions d'euros en 2014, soit 4,5 % du montant total du chiffre d'affaires des entreprises employant au moins un salarié.
- La part de ces autres activités varie fortement selon la taille des entreprises : 17 % pour les plus petites contre moins de 2 % pour les plus grosses.

6. Les autres activités de prévention-sécurité*

■ c. Evolution du chiffre d'affaires des autres activités de prévention-sécurité

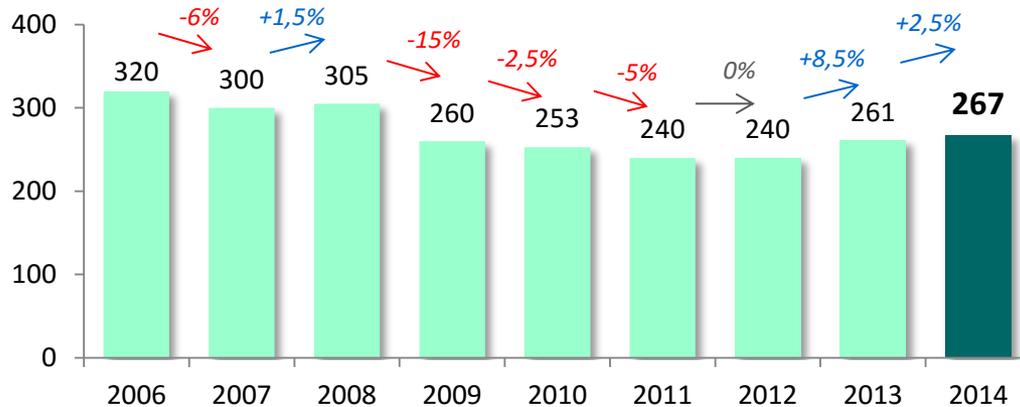
Evolution du chiffre d'affaires des autres activités de prévention-sécurité 2014/2006

- 16,5%

Evolution moyenne annuelle

2013/2012	+ 2,5 %
2013/2006	- 2,5 % par an

Millions d'euros



Source I+C

- La reprise des autres activités de prévention-sécurité observée en 2013 se confirme en 2014. Le chiffre d'affaires progresse de 2,5 % en un an.
- Sur plus longue période (2006-2014), le chiffre d'affaires des autres activités s'inscrit en repli de 16,5 %, soit une baisse moyenne annuelle de 2,5 %.

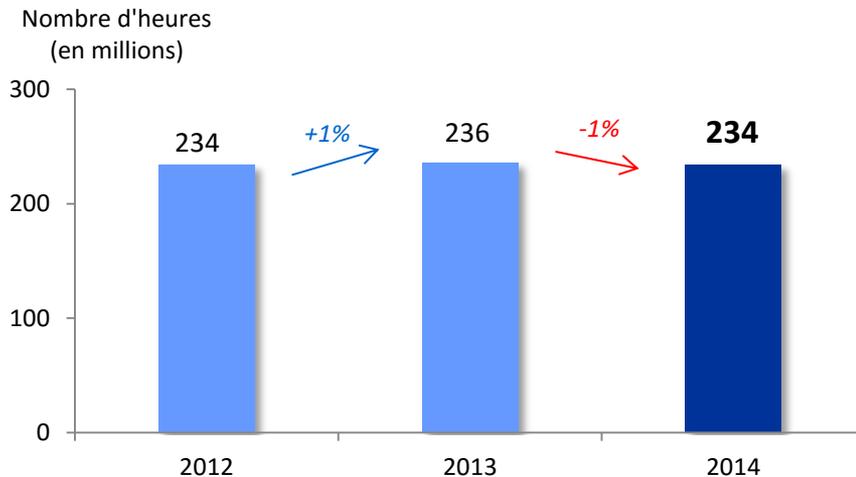
A thick, vertical blue bar is positioned on the left side of the slide.

Partie 2

Données sociales

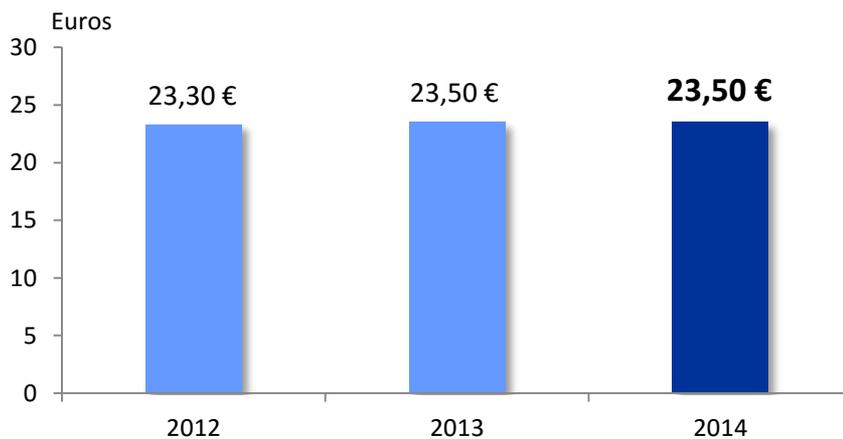
1. Heures prestées

Nombre d'heures prestées



Strates d'effectifs salariés	Heures prestées (en millions)
500 salariés et plus	93
100 à 499 salariés	66
20 à 99 salariés	53
1 à 19 salariés	22
Ensemble	234

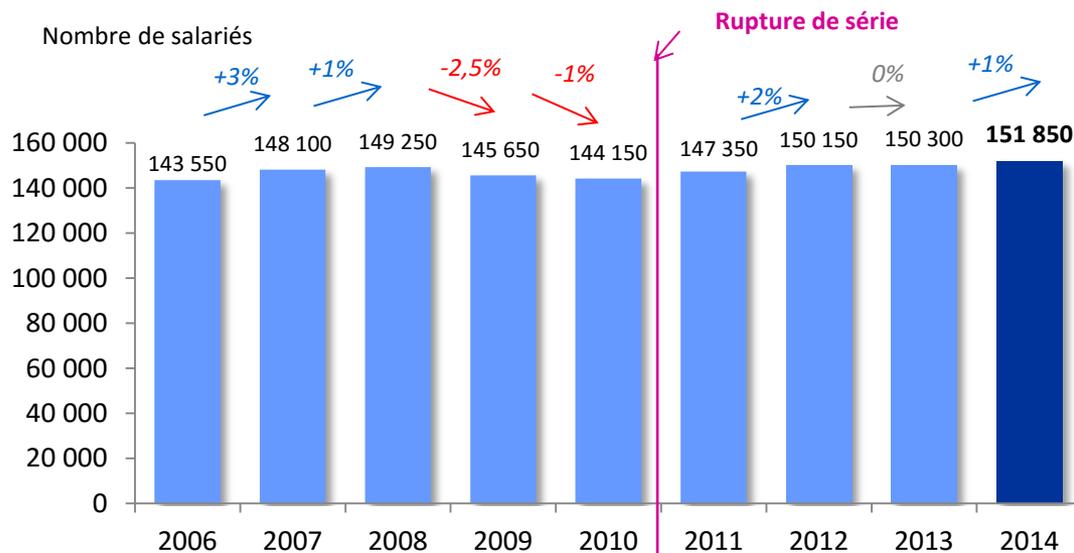
Chiffre d'affaires par heure prestée



- Les entreprises de la branche sécurité-prévention ont fourni 234 millions d'heures de travail en 2014, ce qui correspond à une baisse de 1 % comparée à 2013.
- Rapporté au chiffre d'affaires toutes activités confondues, le tarif moyen de l'heure prestée avoisine toujours 23,50 €.

2. Les effectifs salariés en 2014 et évolution récente

Effectifs des effectifs salariés



Source UNEDIC jusqu'en 2010,
ACOSS à partir de 2011

Effectifs salariés au 31 décembre 2014

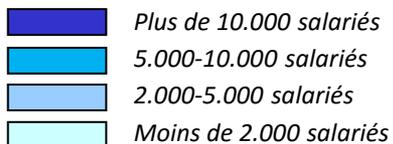
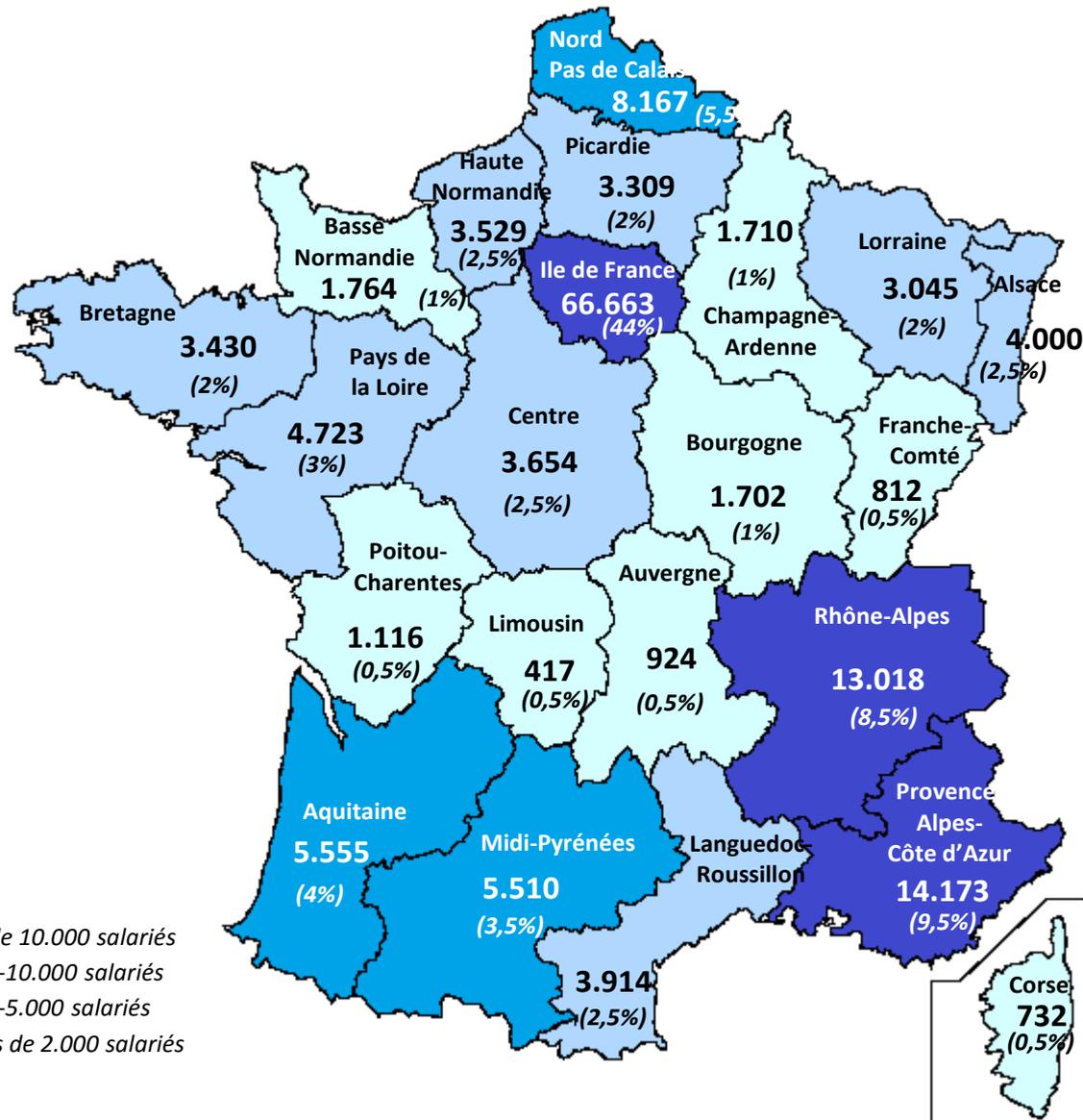
Strates d'effectifs salariés	Effectifs salariés 2014	Répartition 2013 en %
2.000 salariés et plus	48.000	31,5 %
500 à 1.999 salariés	18.500	12 %
100 à 499 salariés	38.800	26 %
20 à 99 salariés	32.100	21 %
1 à 19 salariés	14.450	9,5 %
Ensemble	151.850	100 %

Source ACOSS – I+C

- L'ensemble des entreprises de la profession défini par le code NAF 8010 Z employait 151.850 salariés au 31 décembre 2014, un chiffre en légère hausse (+ 1 %) par rapport à 2013.
- Près d'un tiers des effectifs salariés présents en fin d'année 2014 travaille au sein d'une des 10 majors.
- La plus petite strate (1 à 19 salariés) regroupe près de 2.450 entreprises, pour moins de 10 % des salariés présents en fin d'année.

Répartition des **151850** salariés
selon leur localisation en 2014

2. Les effectifs salariés en 2014 et évolution récente



Source ACOSS

Taille moyenne des établissements selon les régions et densité des régions

	Nombre moyen de salariés par établissement	Nombre de salariés pour 100.000 habitants
Alsace	45	215
Aquitaine	36	169
Auvergne	23	68
Basse Normandie	33	119
Bourgogne	32	104
Bretagne	33	106
Centre	27	143
Champagne-Ardenne	25	128
Corse	31	231
Franche-Comté	27	69
Haute Normandie	43	191
Ile de France	49	560
Languedoc Roussillon	22	145
Limousin	18	56
Lorraine	30	130
Midi-Pyrénées	33	188
Nord-Pas-de-Calais	43	202
Pays de la Loire	34	130
Picardie	28	172
Poitou-Charentes	19	63
PACA	30	287
Rhône-Alpes	33	205
Ensemble	38	240

(source ACOSS / INSEE)

2. Les effectifs salariés en 2014 et évolution récente

- Avec 560 salariés pour 100.000 habitants (contre 240 en moyenne France entière), l'Île de France regroupe 44 % des effectifs de la branche.
- Le PACA (densité de 287 salariés) et Rhône-Alpes (densité un peu plus faible de 205 salariés) constituent les deux autres régions les plus importantes avec respectivement 9,5 % et 8,5 % des salariés.
- Très faible poids et densité de l'Auvergne, de la Franche-Comté, du Limousin mais également du Poitou-Charentes.

3. Les mouvements de personnel en 2014

■ a. Les embauches et les départs

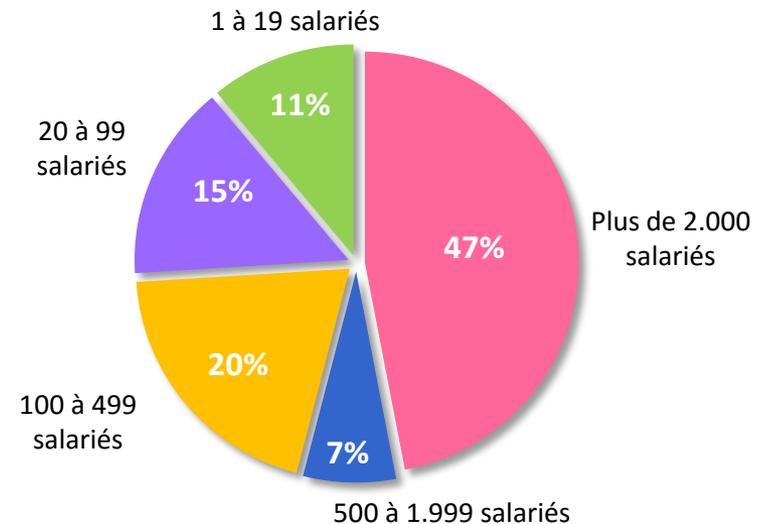
Les embauches en 2014

Strates d'effectifs salariés	Nombre d'embauches	Taux d'embauche*
2.000 salariés et plus	45.100	71 %
500 à 1.999 salariés	6.700	44 %
100 à 499 salariés	19.000	49 %
20 à 99 salariés	14.100	36 %
1 à 19 salariés	10.300	94 %
Ensemble	95.200	63 %

Source I+C

* Nombre d'embauches de l'année rapporté à l'effectif au 31 décembre 2014

Répartition des embauches en 2014

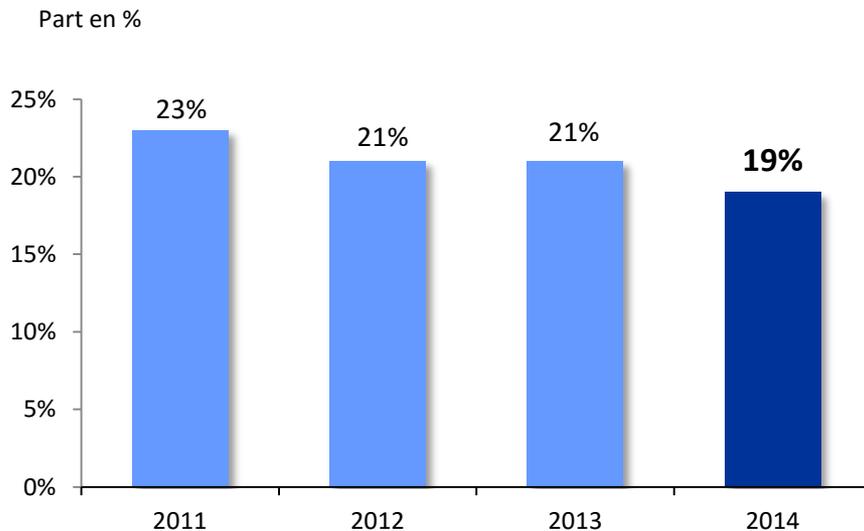


- Au cours de l'année 2014, 95.200 embauches ont été réalisées, soit un taux d'embauche de 63 %.
- Les trois-quarts des embauches sont le fait de sociétés de 100 salariés et plus.

3. Les mouvements de personnel en 2014

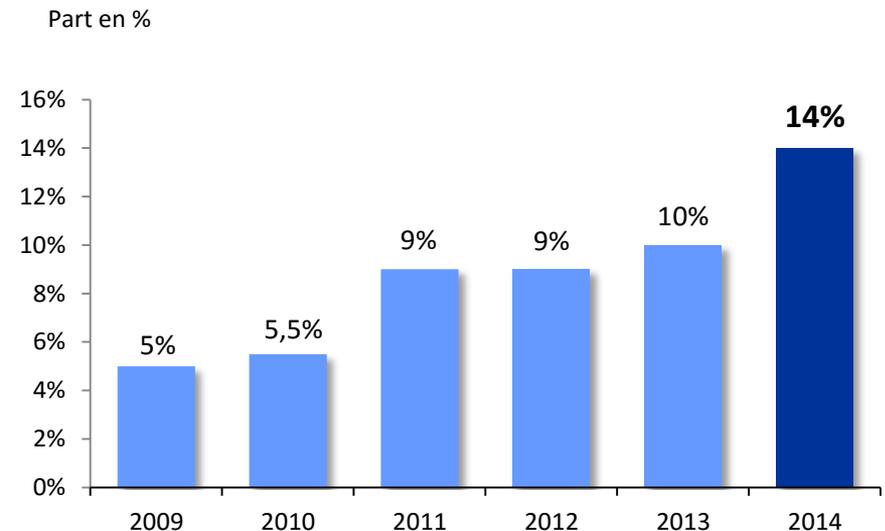
■ a. Les embauches et les départs

Part des salariés âgés de moins de 26 ans parmi les embauches



Source I+C

Part des salariés âgés de 50 ans et plus parmi les embauches



Source I+C

- Les salariés de moins de 26 ans représentent 19 % des embauches de l'année pour seulement 10 % des effectifs de la branche.
- Le recrutement des salariés de 50 ans et plus continue de se renforcer : les seniors pèsent pour 14 % des embauches en 2014, contre 10 % en 2013 et 5 % en 2009.

3. Les mouvements de personnel en 2014

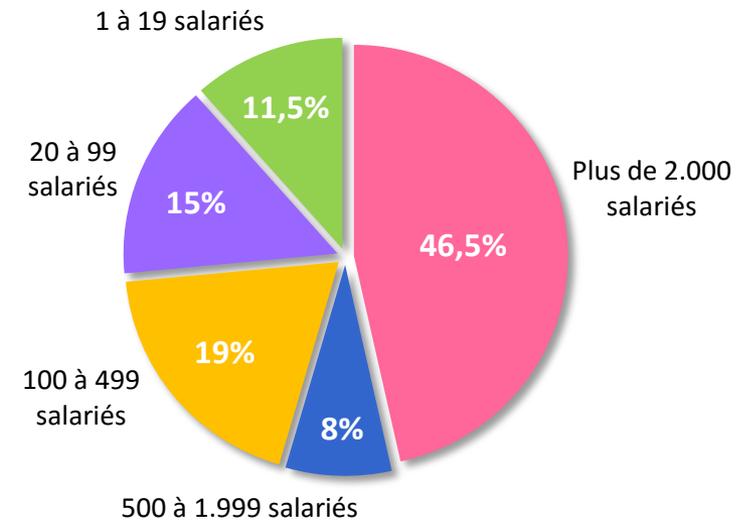
▪ a. Les embauches et les départs

Les départs en 2014

Strates d'effectifs salariés	Nombre de départs	Taux de départs*
2.000 salariés et plus	43.400	90,5 %
500 à 1.999 salariés	7.500	40,5 %
100 à 499 salariés	17.800	46 %
20 à 99 salariés	14.050	44 %
1 à 19 salariés	10.850	75 %
Ensemble	93.600	62 %

Source I+C

Répartition des départs en 2014



Source I+C

* Nombre de départs de l'année rapporté à l'effectif au 31 décembre 2014

➤ Le taux de départs s'établit à 62 % au cours de l'année 2014, ce qui correspond à 93.600 fins ou ruptures de contrats.

3. Les mouvements de personnel en 2014

■ a. Les embauches et les départs

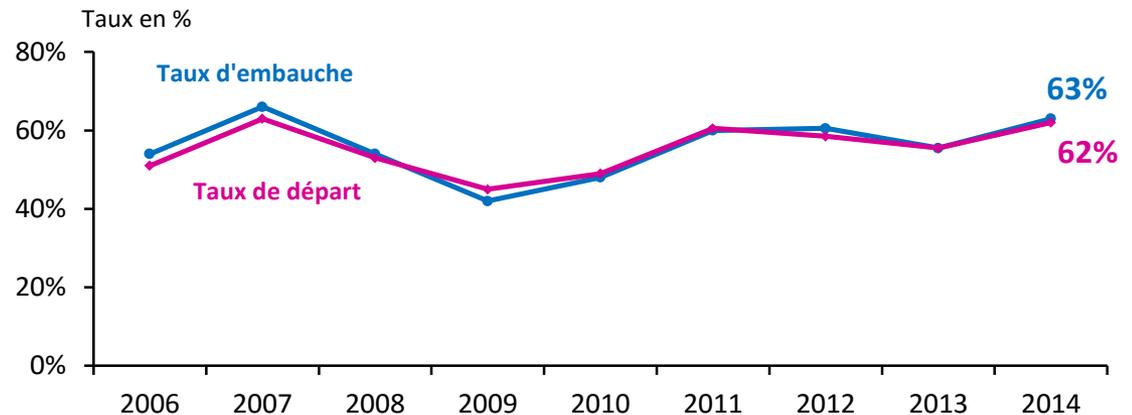
Le solde embauches - départs + modification structurelle

Strates d'effectifs salariés	Solde
2.000 salariés et plus	+ 1.700
500 à 1.999 salariés	- 800
100 à 499 salariés	+ 1.200
20 à 99 salariés	+ 50
1 à 19 salariés	- 550
Ensemble	+ 1.600

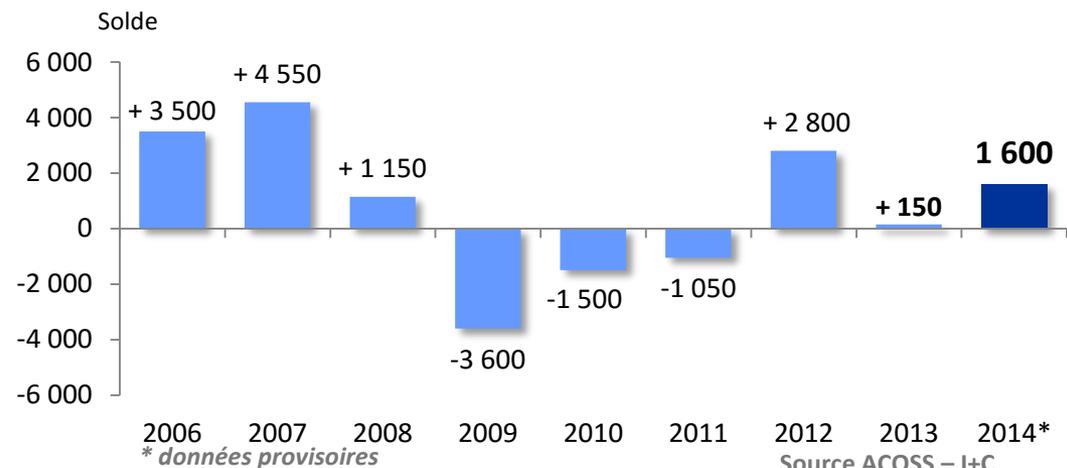
Source I+C

- Les mouvements de personnel se sont intensifiés en 2014.
- Au global, la profession compte 1.600 postes supplémentaires entre 2013 et 2014.

Evolutions 2006 - 2014 des taux d'embauche et taux de départ



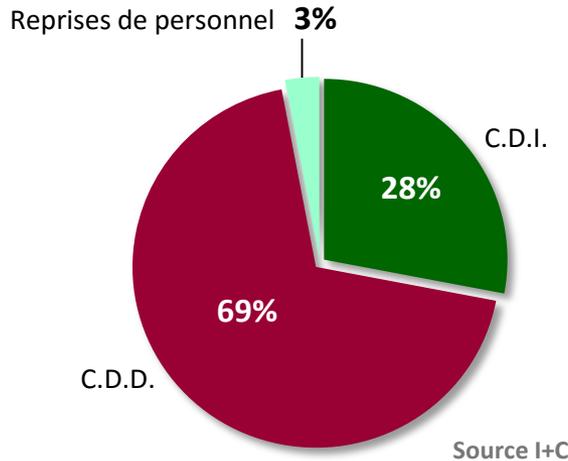
Rappel des soldes embauches - départs de 2006 à 2014



4. Nature des embauches et motifs de départs en 2014

a. Nature des embauches

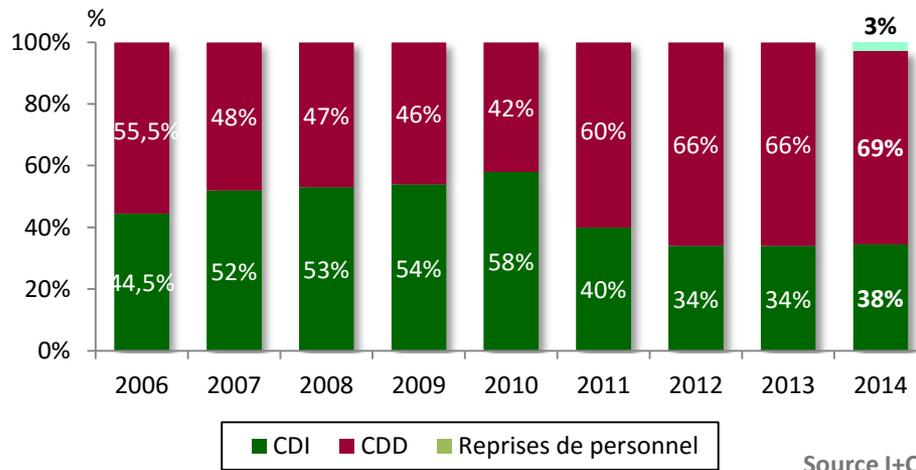
Répartition des effectifs salariés selon le type des contrats



Détail par taille d'entreprises

Strates d'effectifs salariés	CDI	CDD	Reprises de personnel	Ens.
500 salariés et plus	19 %	77 %	4 %	100 %
100 à 499 salariés	36 %	62,5 %	1,5 %	100 %
20 à 99 salariés	48 %	48 %	4 %	100 %
1 à 19 salariés	30 %	70 %	-	100 %
Ensemble	28 %	69 %	3 %	100 %

Rappel des répartitions de 2006 à 2014



Source I+C

- Les CDD représentent les deux tiers des contrats signés en 2014.
- Les reprises de personnel représentent globalement 3 % des embauches. Ce motif ne concerne pas les entreprises de moins de 20 salariés.

4. Nature des embauches et motifs de départs en 2014

▪ b. Motifs de départs

Rappel des répartitions selon le motif de 2006 à 2014

Motif de départ	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Démissions	13 %	15 %	18 %	15 %	16 %	10 %	9 %	11 %	7 %
Fin de C.D.D.	53 %	49 %	41 %	40 %	41 %	59 %	63 %	61 %	66 %
Licenciements pour motifs personnels	13 %	12 %	17 %	13 %	15 %	10,5%	8 %	7 %	6 %
Pendant ou à l'issue de la période d'essai	12 %	14 %	12 %	13 %	15 %	10 %	9 %	9 %	8 %
Ruptures conventionnelles	-	-	-	2 %	2,5 %	1,5 %	2 %	2 %	2 %
Transferts suite à l'application de l'accord de reprise du personnel	9 %	10 %	12 %	17 %	10,5 %	9 %	7 %	8 %	6 %
Autres*									1 %
Non identifiés	-	-	-	-	-	-	2 %	2 %	4 %

* Départs en retraite ou préretraite, licenciements économiques, ...

Age moyen de la retraite

62 ans

rappel 2013 : 62 ans

Source I+C

- En liaison avec la structure des embauches, les fins de CDD restent le premier motif de départ (66 %).
- Les ruptures conventionnelles restent peu développées au sein des entreprises de la branche.

5. Les transformations de CDD en CDI

Les transformations en 2014

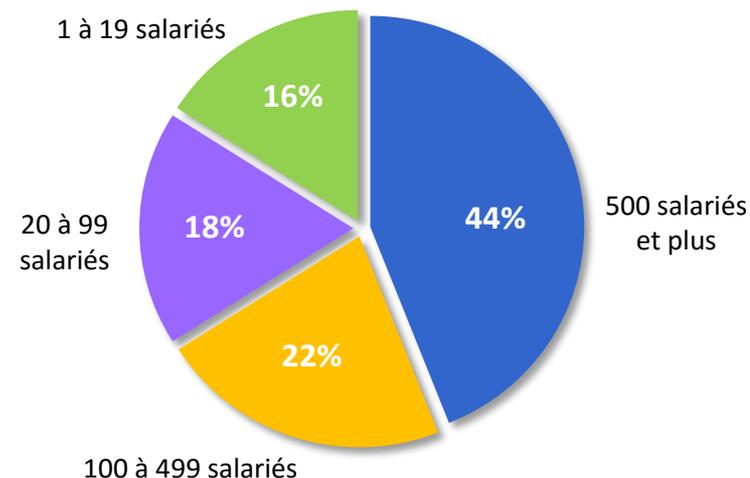
Strates d'effectifs salariés	Transformations	Taux de transformation*
500 salariés et plus	2.000	3 %
100 à 499 salariés	1.000	2,5 %
20 à 99 salariés	800	2,5 %
1 à 19 salariés	700	5 %
Ensemble	4.500	3 %

Source I+C

* Nombre de transformations de CDD en CDI de l'année rapporté à l'effectif au 31 décembre 2014.

- Le taux de transformation des CDD en CDI se maintient à 3 % en 2014, soit près de 4.500 salariés sur l'année.
- Le taux de transformation reste plus élevé au sein des plus petites entités.

Répartition des transformations 2014



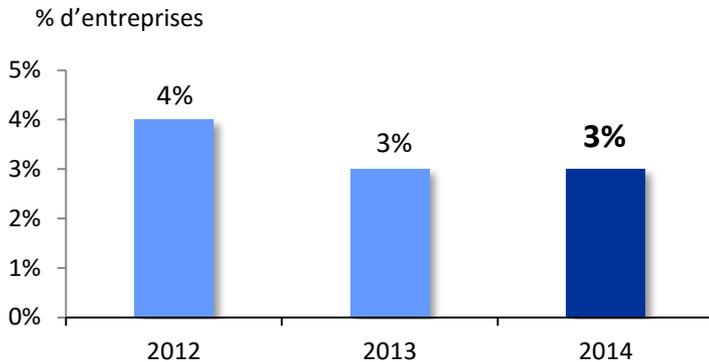
Rappel des transformations de 2006 à 2014

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux	2,5 %	3 %	2%	1,5 %	1,5 %	1,5 %	2,5 %	3 %	3 %



Taux de participation trop faible pour estimer le nombre de CDI qui avaient effectué précédemment un CDD.

Pourcentage d'entreprises ayant recours à l'intérim



Strates d'effectifs salariés	% d'entreprises
500 salariés et plus	50 %
100 à 499 salariés	3,5 %
20 à 99 salariés	4 %
1 à 19 salariés	2 %
Ensemble	3 %



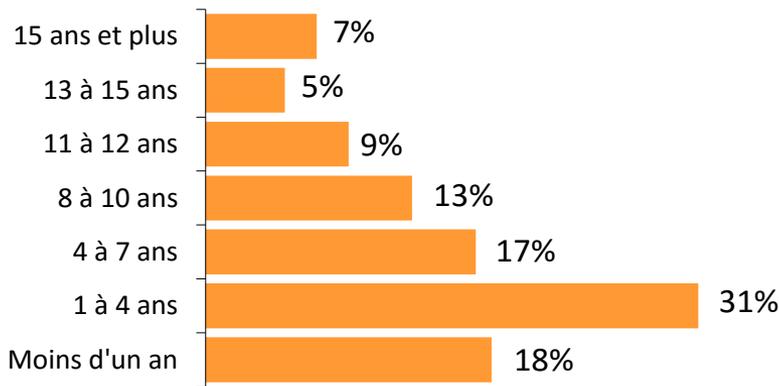
Taux de participation trop faible pour estimer le nombre d'heures d'intérim en 2014

- Comme cela avait été remarqué lors du précédent observatoire, seules les grandes entreprises ont recours à l'intérim, cette pratique étant exceptionnelle dans les sociétés de moins de 500 salariés.

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

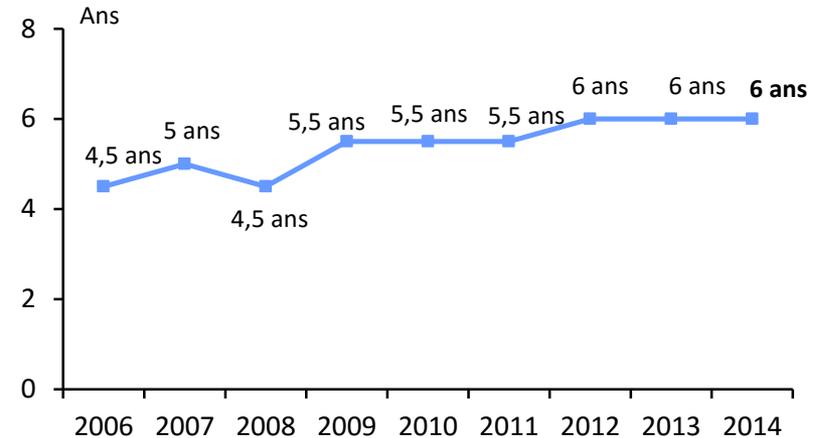
1. Selon l'ancienneté

Répartition des effectifs salariés selon leur ancienneté



Source I+C

Evolution de l'ancienneté moyenne



Source I+C

Détail de l'ancienneté moyenne selon la taille des entreprises en 2014

500 salariés et plus	7 ans
100 à 499 salariés	5,5 ans
20 à 99 salariés	5 ans
1 à 19 salariés	4,5 ans
Ensemble	6 ans

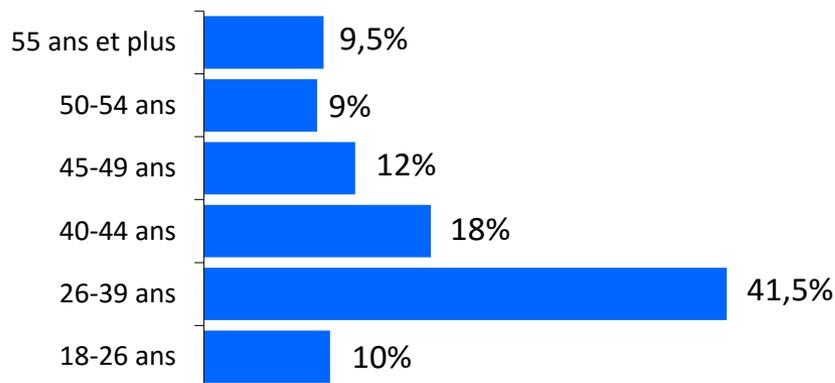
Source I+C

- En 2014, l'ancienneté moyenne (au sein de la même entreprise) s'établit toujours à 6 ans.
- Un salarié sur deux travaille dans la même entreprise depuis moins de 4 ans.
- L'ancienneté moyenne varie selon la taille des entreprises, allant de 4,5 ans au sein de la plus petite strate à 7 ans au sein de la plus grande strate.

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

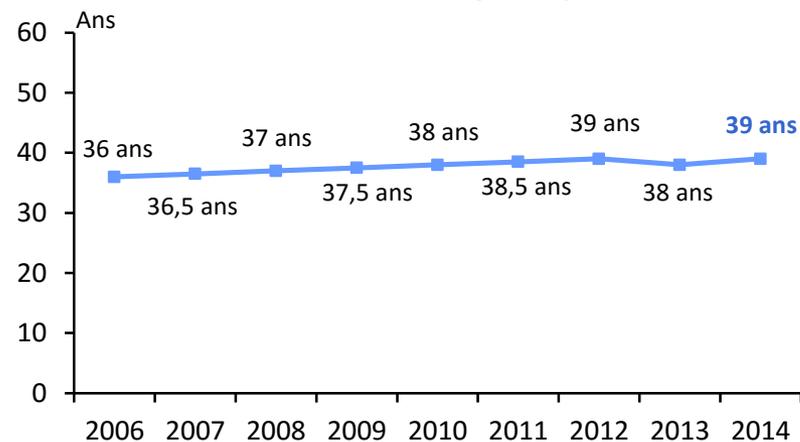
2. Selon l'âge des salariés

Répartition des effectifs salariés
selon leur âge



Source I+C

Evolution de l'âge moyen



Source I+C

Détail de l'âge moyen selon
la taille des entreprises en 2014

500 salariés et plus	40,5 ans
100 à 499 salariés	38,5 ans
20 à 99 salariés	37,5 ans
1 à 19 salariés	36 ans
Ensemble	39 ans

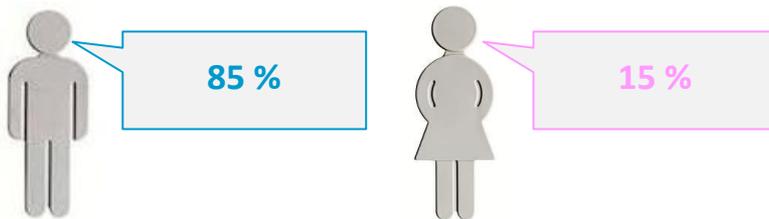
Source I+C

- L'âge moyen des salariés augmente d'un an pour atteindre 39 ans en 2014.
- L'âge moyen des salariés s'avère lié à la taille des entreprises : il est compris entre 36 ans pour les plus petites entités et 40,5 ans pour celles de plus grande envergure.

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

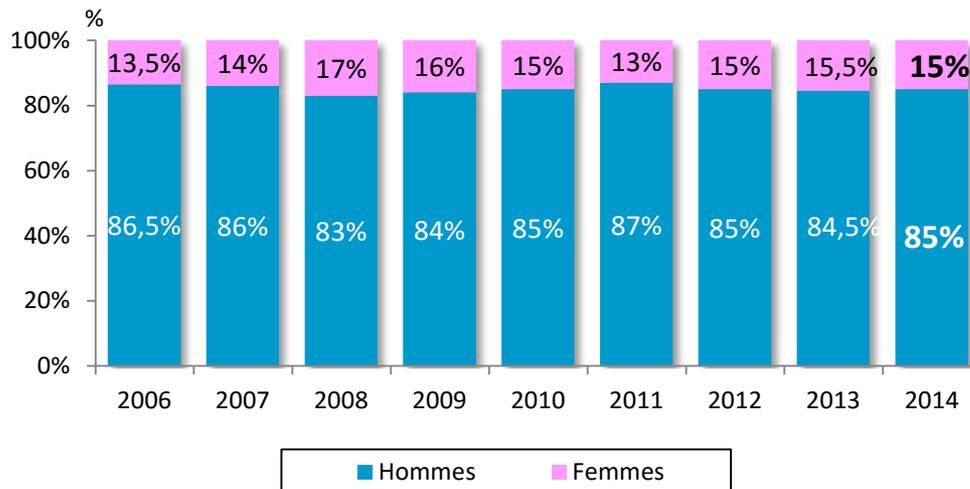
3. Selon le sexe des salariés

Répartition des effectifs salariés selon leur sexe



Source I+C

Rappel des répartitions de 2006 à 2014



Source I+C

Détail par taille d'entreprises

Strates d'effectifs salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
500 salariés et plus	83 %	17 %	100 %
100 à 499 salariés	87 %	13 %	100 %
20 à 99 salariés	86 %	14 %	100 %
1 à 19 salariés	85 %	15 %	100 %
Ensemble	85 %	15 %	100 %

Source I+C

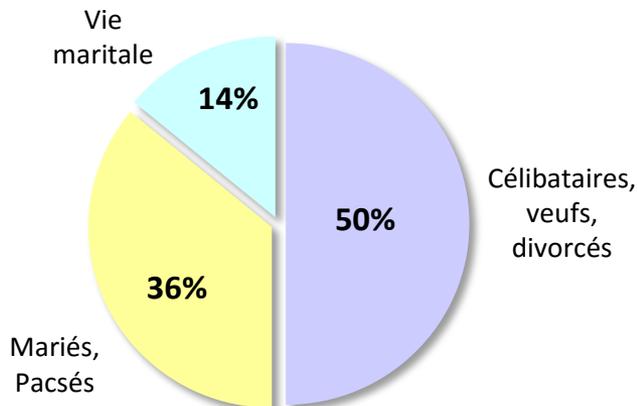
- La profession reste globalement très masculine : les hommes représentent 85 % des salariés présents au 31 décembre 2014.
- Les femmes sont un peu plus présentes au sein des plus grandes structures.



II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

4. Selon la situation familiale des salariés

Répartition des effectifs salariés selon leur situation familiale



Source I+C

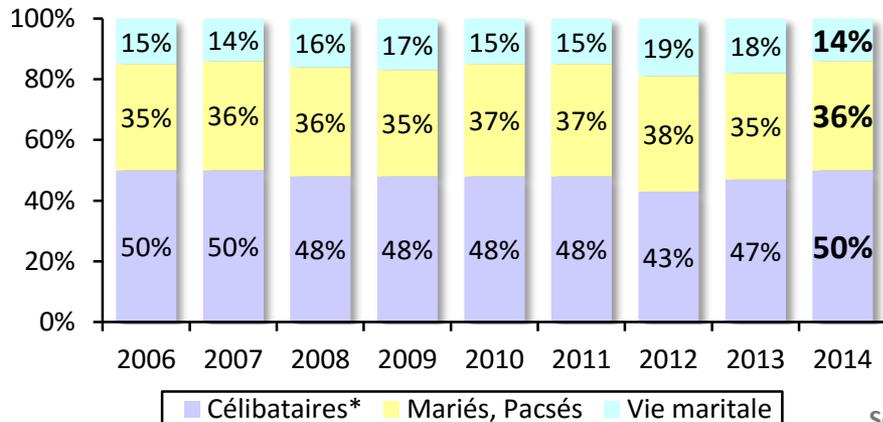
Détail par taille d'entreprises

Strates d'effectifs salariés	Célibataire*	Marié Pacsé	Maritale	Ensemble
500 salariés et plus	62 %	30 %	8 %	100 %
100 à 499 salariés	44 %	37 %	19 %	100 %
20 à 99 salariés	42 %	39 %	19 %	100 %
1 à 19 salariés	30 %	50 %	20 %	100 %
Ensemble	50 %	36 %	14 %	100 %

Source I+C

Rappel des répartitions de 2006 à 2014

% d'effectifs



Source I+C

- La proportion de salariés vivant seuls (célibataires, veufs, divorcés) continue de se renforcer en 2014 : ces salariés représentant la moitié des effectifs de la branche.
- Ce taux demeure plus élevé au sein des plus grandes structures (62 %).

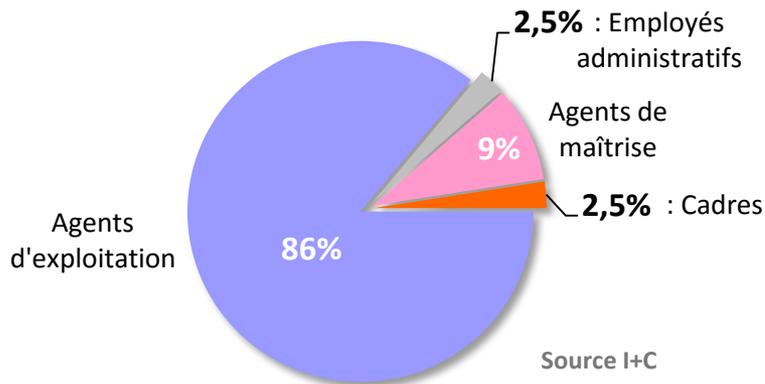
* Célibataires, veufs, divorcés



II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

5. Selon la catégorie professionnelle des salariés

Répartition des effectifs salariés selon leur catégorie professionnelle

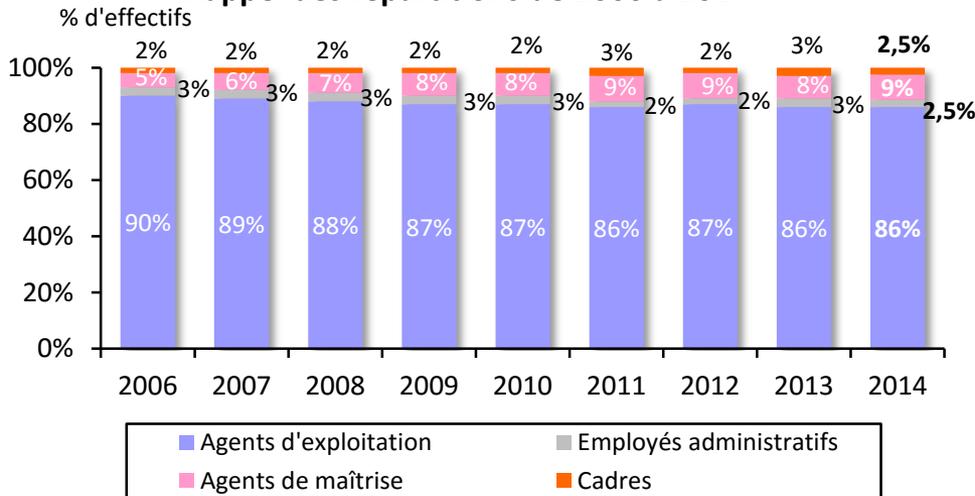


Détail par taille d'entreprises

Strates d'effectifs salariés	Agents d'exploitation	Employés administratifs	Agents de maîtrise	Cadres	Ens.
500 salariés et plus	86 %	1 %	11 %	2 %	100 %
100 à 499 salariés	87 %	2 %	9 %	2 %	100 %
20 à 99 salariés	88 %	4 %	6 %	2 %	100 %
1 à 19 salariés	82 %	7 %	6 %	5 %	100 %
Ensemble	86 %	2,5 %	9 %	2,5 %	100 %

Source I+C

Rappel des répartitions de 2006 à 2014



➤ La répartition des salariés selon les catégories professionnelles évolue à la marge depuis 2009.

➤ Les agents d'exploitation représentent la très grande majorité (86 %) de l'effectif total.

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

6. Détail des effectifs concernant les agents d'exploitation

Les agents d'exploitation selon
les coefficients de la convention collective

	Rappel 2012	Rappel 2013	Ensemble
Filière surveillance	64 %	60 %	59 %
dont :			
• Agent de sécurité qualifié (coef. 120)	17 %	16 %	13,5 %
• Agent de sécurité confirmé (coef. 130)	26 %	28 %	25 %
• Agent de sécurité chef de poste (coef. 140)	9 %	8,5 %	6 %
• Agent de sécurité cynophile (coef. 140)	4 %	3 %	4 %
• Agent de sécurité mobile (coef. 140)	5,5 %	1,5 %	4 %
• Agent de sécurité filtrage (hors aéroportuaire) (coef. 140)	1 %	2 %	3,5 %
• Agent de sécurité opérateur filtrage (hors aéroportuaire) (coef. 150)	1,5 %	1 %	3 %
Filière distribution	7 %	9 %	8 %
dont :			
• Agent de sécurité magasin pré-vol (coef. 130)	0,5 %	1 %	0,5 %
• Agent de sécurité magasin video (coef. 130)	0,5 %	< 0,5 %	0,5 %
• Agent de sécurité magasin arrière caisse (coef. 140)	6 %	8 %	7 %
Filière télésurveillance	5 %	4 %	4 %
dont :			
• Agent de sécurité opérateur SCT1 (coef. 140)	3,5 %	2,5 %	2 %
• Agent de sécurité opérateur SCT2 (coef. AM 150)	1,5 %	1,5 %	2 %
Filière prévention de l'incendie	16 %	14 %	12 %
dont :			
• Agent des services de sécurité incendie (coef. 140)	10,5 %	10 %	10 %
• Chef équipe des services sécurité incendie (coef. AM 150)	4,5 %	3 %	1,5 %
• Pompier d'aérodrome (coef. 150)	0,5 %	0,5 %	0,5 %
• Pompier d'aérodrome chef de manœuvre (coef. AM 185)	< 0,5 %	0,5 %	< 0,5 %
• Responsable SSLIA (coef. AM 235)	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Filière aéroportuaire (annexe 8 CCN) (coefficients après période d'essai)	7 %	5 %	6 %
dont :			
• Agent d'exploitation de sûreté (coef. 150)	1 %	0,5 %	0,5 %
• Profileur (coef. 160)	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
• Opérateur de sûreté qualifié (coef. 160)	5 %	3,5 %	4 %
• Opérateur de sûreté confirmé (coef. 175)	< 0,5 %	< 0,5 %	0,5 %
• Coordinateur (coef. 190)	0,5 %	0,5 %	0,5 %
• Chef d'équipe (coef. AM 200)	0,5 %	0,5 %	0,5 %
• Superviseur (coef. AM 255)	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Non identifiés	1 %	8 %	11 %
Ensemble des agents d'exploitation	100 %	100 %	100 %

Source I+C

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

Détail selon le sexe des salariés

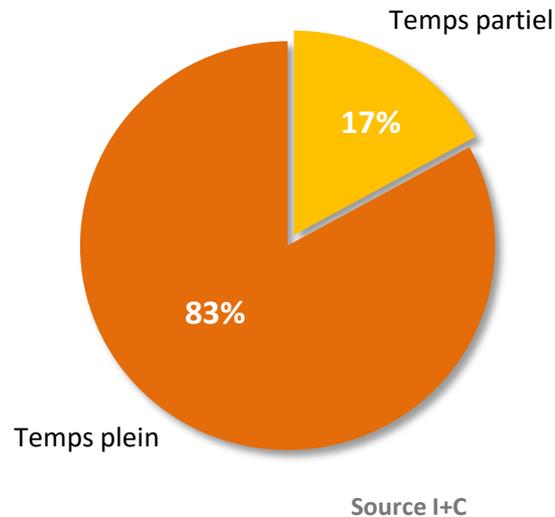
Les agents d'exploitation selon les coefficients de la convention collective	hommes	Femmes	Ensemble
Filière surveillance	60 %	47 %	59 %
dont : • Agent de sécurité qualifié (coef. 120)	14,5 %	9 %	13,5 %
• Agent de sécurité confirmé (coef. 130)	26 %	16 %	25 %
• Agent de sécurité chef de poste (coef. 140)	96%	4 %	6 %
• Agent de sécurité cynophile (coef. 140)	4 %	3 %	4 %
• Agent de sécurité mobile (coef. 140)	4 %	1,5 %	4 %
• Agent de sécurité filtrage (hors aéroportuaire) (coef. 140)	3,5 %	3,5 %	3,5 %
• Agent de sécurité opérateur filtrage (hors aéroportuaire) (coef. 150)	2 %	10 %	3 %
Filière distribution	9 %	5 %	8 %
dont : • Agent de sécurité magasin pré-vol (coef. 130)	0,5 %	< 0,5 %	0,5 %
• Agent de sécurité magasin video (coef. 130)	0,5 %	< 0,5 %	0,5 %
• Agent de sécurité magasin arrière caisse (coef. 140)	8 %	4,5 %	7 %
Filière télésurveillance	3 %	10 %	4 %
dont : • Agent de sécurité opérateur SCT1 (coef. 140)	1 %	6 %	2 %
• Agent de sécurité opérateur SCT2 (coef. AM 150)	2 %	4 %	2 %
Filière prévention de l'incendie	13 %	7 %	12 %
dont : • Agent des services de sécurité incendie (coef. 140)	10,5 %	6 %	10 %
• Chef équipe des services sécurité incendie (coef. AM 150)	2 %	1 %	1,5 %
• Pompier d'aérodrome (coef. 150)	0,5 %	< 0,5 %	0,5 %
• Pompier d'aérodrome chef de manœuvre (coef. AM 185)	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
• Responsable SSLIA (coef. AM 235)	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %
Filière aéroportuaire (annexe 8 CCN) (coefficients après période d'essai)	4 %	20 %	6 %
dont : • Agent d'exploitation de sûreté (coef. 150)			0,5 %
• Profileur (coef. 160)			< 0,5 %
• Opérateur de sûreté qualifié (coef. 160)			4 %
• Opérateur de sûreté confirmé (coef. 175)	ND	ND	0,5 %
• Coordinateur (coef. 190)			0,5 %
• Chef d'équipe (coef. AM 200)			0,5 %
• Superviseur (coef. AM 255)			< 0,5 %
Non identifiés	11 %	11 %	11 %
Ensemble des agents d'exploitation	100 %	100 %	100 %

Source I+C

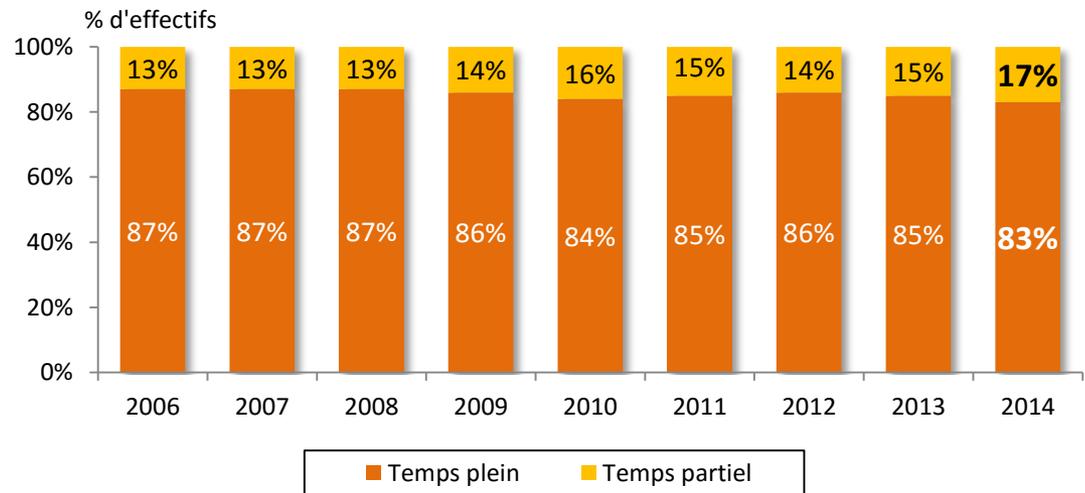
II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

7. Détail des effectifs selon la durée des contrats

Répartition des effectifs salariés
selon la durée des contrats



Rappel des répartitions de 2006 à 2014

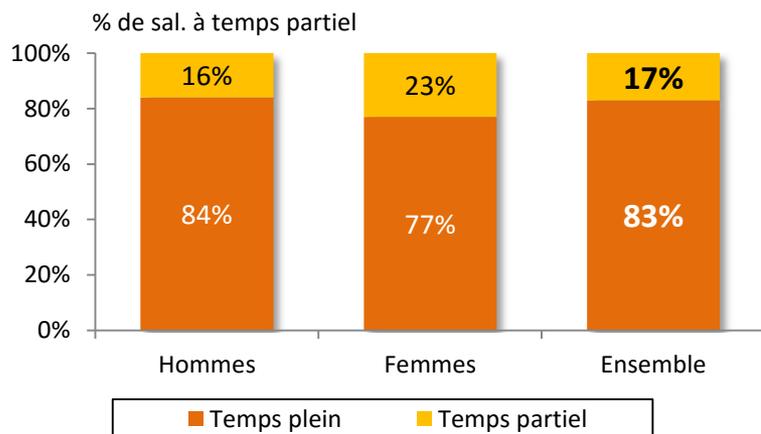


- Le léger renforcement du recours au temps partiel observé en 2013, s'amplifie en 2014. Au 31 décembre 2014, 17 % des salariés occupent un poste à temps partiel, soit 2 points de plus qu'en 2013 et 3 points de plus qu'en 2012.
- Les temps plein restent néanmoins nettement majoritaires : 83 % des salariés présents fin 2014.

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

7. Détail des effectifs selon la durée des contrats

Détail selon le sexe des salariés



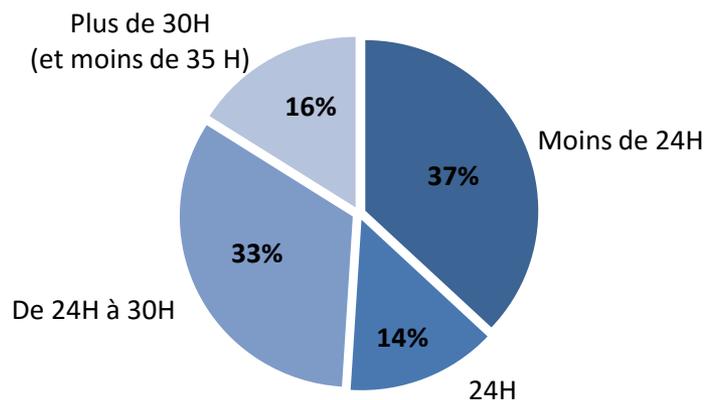
Source I+C

Détail par tailles d'entreprises

Strates d'effectifs salariés	Temps plein	Temps partiel	Ensemble
500 salariés et plus	87 %	13 %	100 %
100 à 499 salariés	81 %	19 %	100 %
20 à 99 salariés	79 %	21 %	100 %
1 à 19 salariés	87 %	13 %	100 %
Ensemble	83 %	17 %	100 %

Source I+C

Répartition des salariés à temps partiel selon la durée de travail hebdomadaire

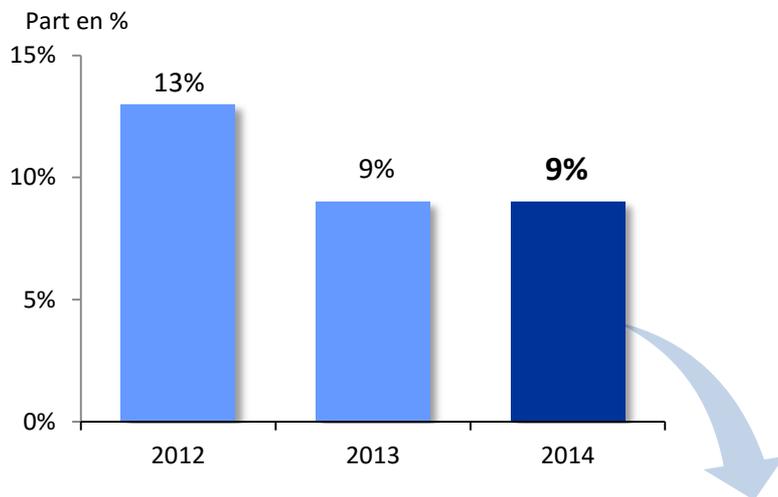


Source I+C

II : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIES AU 31.12.14

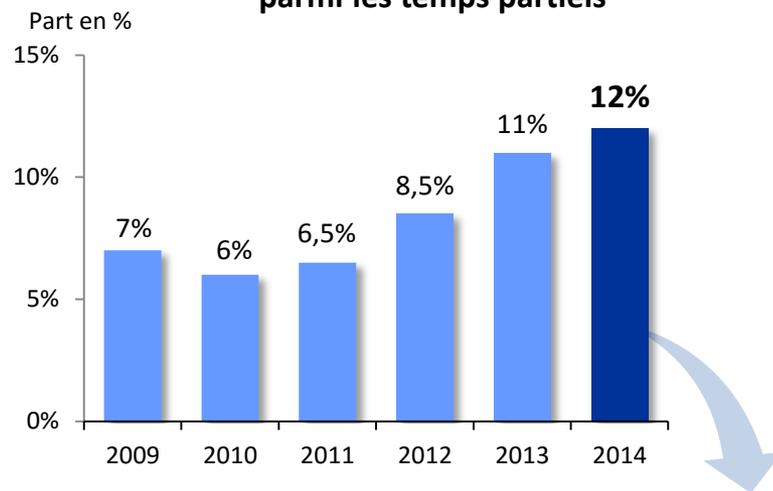
7. Détail des effectifs selon la durée des contrats

Part des salariés âgés de moins de 26 ans
parmi les temps partiels



Ce qui correspond à **11 %** des salariés de moins de 26 ans
(**11 %** en 2013)

Part des salariés âgés de 50 ans et plus
parmi les temps partiels



Ce qui correspond à **15 %** des salariés âgés de 50 ans et plus
(**11 %** en 2013)

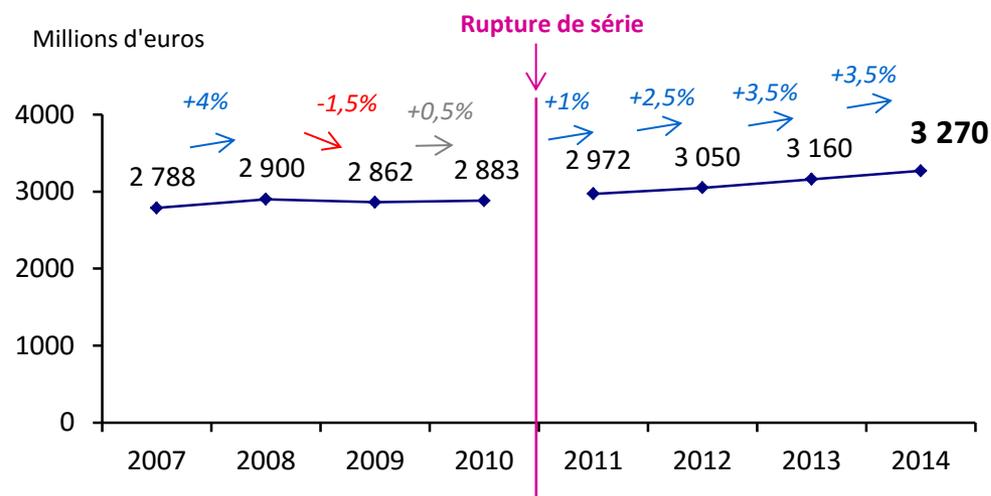
Source I+C

- La part des salariés de 50 ans et plus parmi les temps partiels continue d'augmenter pour atteindre 12 % fin 2014. Ainsi, 15 % des seniors sont à temps partiel, contre 17 % toutes strates d'âge confondues.
- Les moins de 26 ans représentent 9 % des temps partiels. Toujours 11 % des salariés de moins de 26 ans sont à temps partiel, contre 17 % toutes strates d'âge confondues.

1. Masse salariale et charges patronales

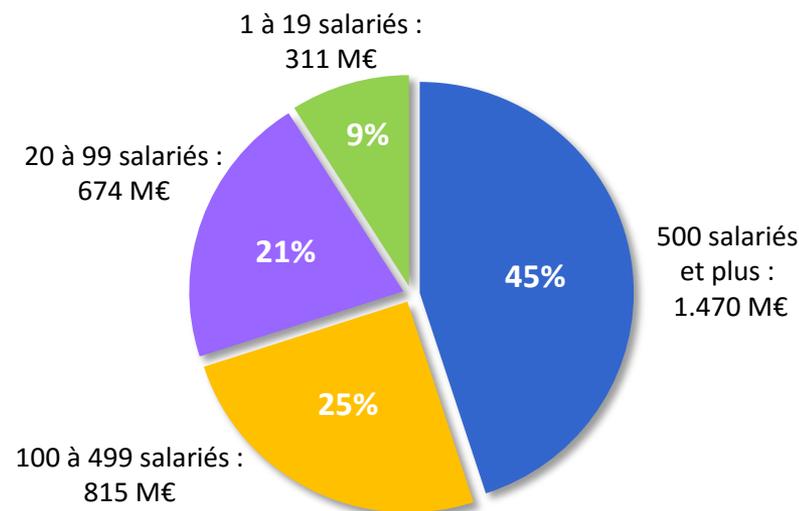
■ a. Masse salariale 2014

Masse salariale brute (hors charges patronales)



Source I+C

Répartition 2014 de la masse salariale brute (hors charges patronales)



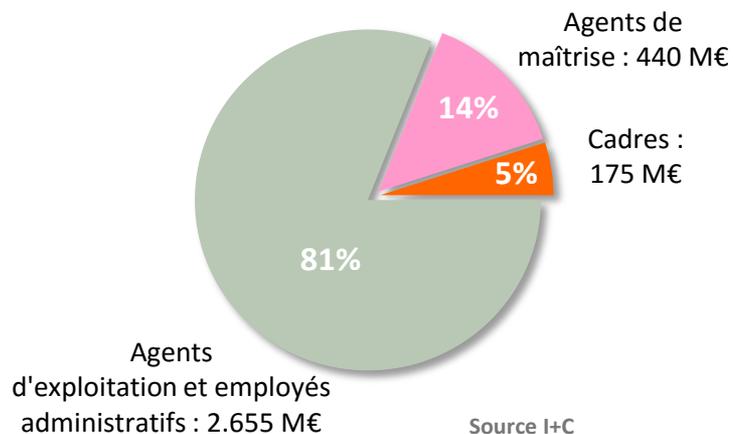
Source I+C

- La masse salariale brute 2014 (hors charges patronales) s'élève à 3,27 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de 3,5 % à celui de 2013.
- La trentaine d'entreprises de plus de 500 salariés est à l'origine de 45 % de la masse salariale totale en 2014.

1. Masse salariale et charges patronales

■ b. Répartition de la masse salariale selon les principales catégories professionnelles

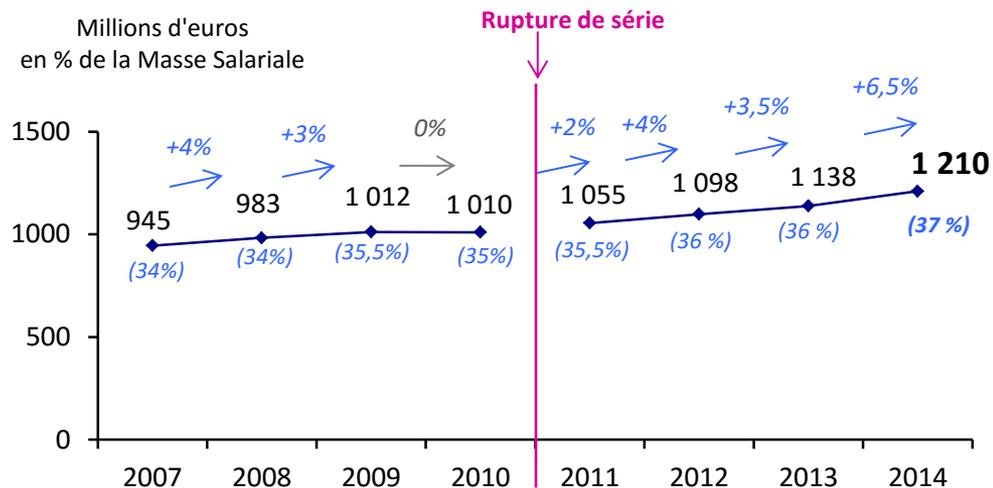
Répartition de la masse salariale selon les principales catégories professionnelles



- L'essentiel de la masse salariale totale (81 %) est destinée aux agents d'exploitation et aux employés administratifs.
- Les agents de maîtrise et les cadres représentent respectivement 9 % et 2,5 % des salariés présents fin 2014 mais pèsent pour 14 % et 5 % de la masse salariale.

■ c. Charges patronales

Evolution du montant des charges patronales



- Le poids des charges patronales dans la masse salariale brute s'est renforcé en 2014 : 37 % contre 36 % en 2013.
- Les charges patronales ont, de fait, augmenté de 6,5 % à un an d'intervalle pour atteindre 1.210 millions d'euros en 2014.

2. Rémunérations

- a. Salaires mensuels bruts, y compris les primes soumises à charges sociales (hors panier), des salariés en CDI présents à temps plein

- Agents d'exploitation

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coefficient 120	1 400	1 450	1 500	1 500	1 570	1 600	1 610	1 630	1 660
Coefficient 130	1 450	1 500	1 550	1 550	1 610	1 650	1 670	1 670	1 700
Coefficient 140	1 475	1 525	1 600	1 605	1 650	1 680	1 700	1 760	1 750
Coefficient 150	1 600	1 650	1 725	1 725	1 710	1 750	1 790	1 830	1 900

Source I+C

- Agents de maîtrise et cadres

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agents de maîtrise	2 050	2 200	2 250	2 250	2 300	2 350	2 300	2 360	2 400
Cadres	3 350	3 400	3 600	3 750	4 000	3 900	3 800	3 820	4 640

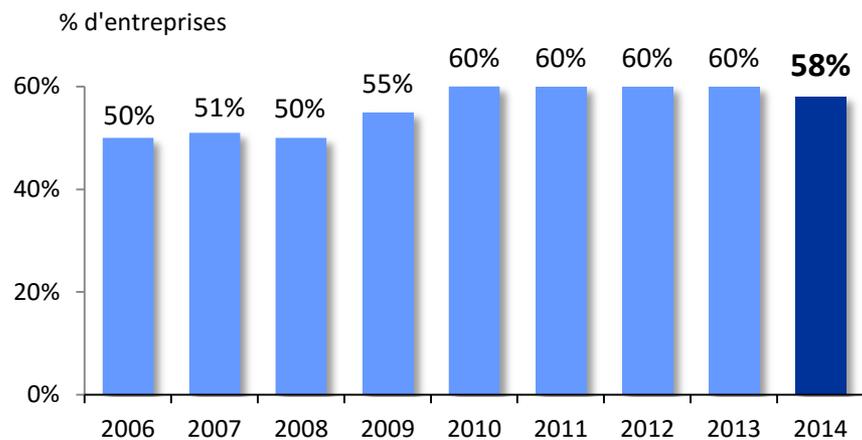
Source I+C

III : LES REMUNERATIONS

2. Rémunérations

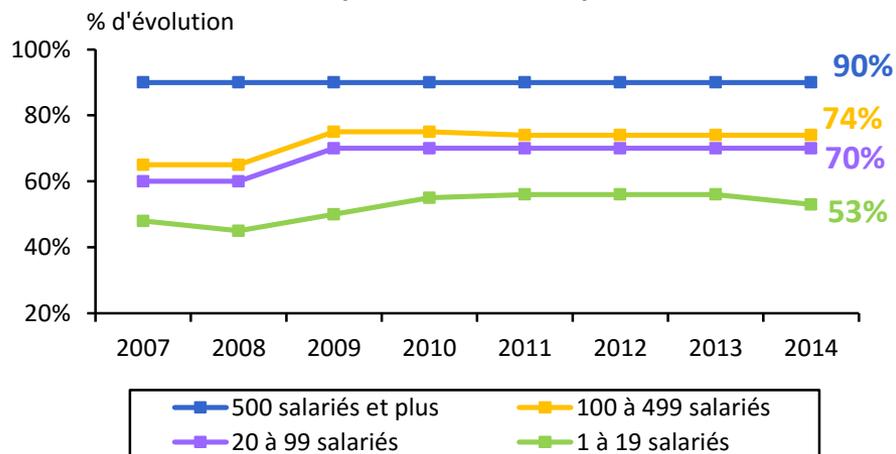
■ b. Rémunérations des astreintes

Pourcentage d'entreprises qui rémunèrent les astreintes



Source I+C

Détail par taille d'entreprises



Source I+C

Modes de rémunérations des astreintes (% d'entreprises)

Indemnité forfaitaire mensuelle	33 %
Indemnité forfaitaire par période d'astreintes	43 %
Rémunération totale ou partielle des heures d'astreinte en % des heures de travail effectifs	31 %
Ensemble	107 %

Source I+C

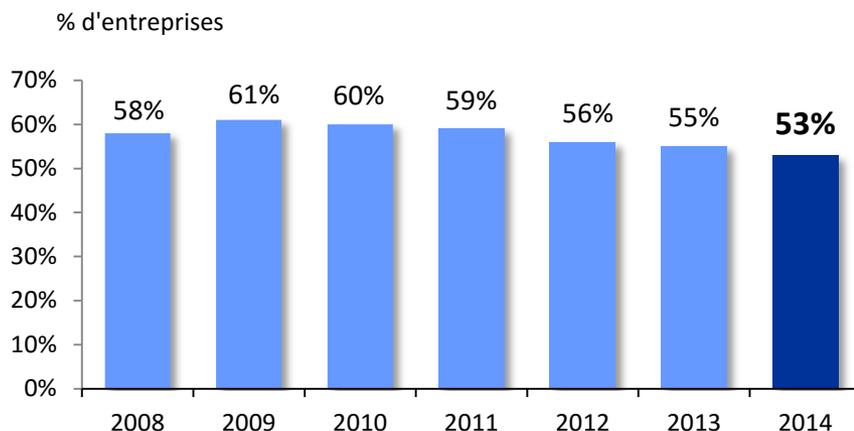
- La proportion d'entreprises rémunérant les astreintes s'établit à 58 % en 2014.
- Ce taux reste sensiblement plus élevé dans les sociétés de grande taille.
- La rémunération des astreintes relève dans 43 % des cas d'une indemnité forfaitaire par période d'astreinte.

III : LES REMUNERATIONS

2. Rémunérations

■ c. Indemnisation pour l'entretien des tenues

Pourcentage d'entreprises versant une indemnisation pour l'entretien des tenues



Source I+C

Détail par taille d'entreprises

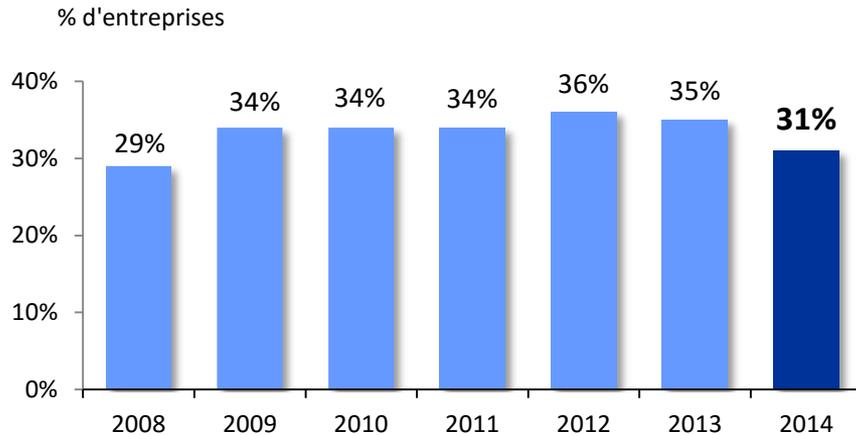
	% d'entreprises
500 salariés et plus	70 %
100 à 499 salariés	55 %
20 à 99 salariés	50 %
1 à 19 salariés	53 %
Ensemble	53 %

Source I+C

- Pour la quatrième année consécutive, la proportion d'entreprises indemnisant les salariés pour l'entretien des tenues continue à se réduire.
- Ce indicateur reste nettement plus élevé pour les structures de grande taille.

1. Accords d'aménagement et/ou de réduction du temps de travail

Pourcentage d'entreprises ayant un accord d'aménagement et/ou de réduction du temps de travail



Source I+C

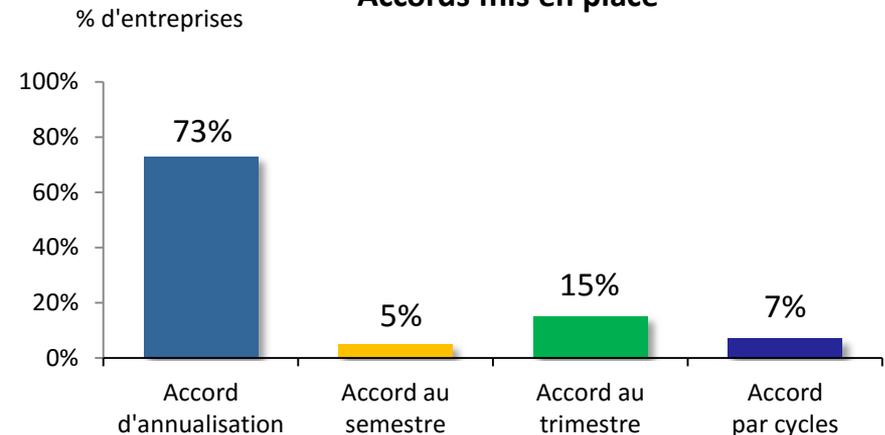
- La proportion d'entreprises disposant d'un accord d'aménagement et/ou de réduction du temps de travail s'établit en-deçà d'un tiers en 2014. Il s'agit toujours principalement d'accords d'annualisation.
- La part des entreprises ayant signé un accord reste liée à la taille des sociétés.

Détail par taille d'entreprises

	% d'entreprises
500 salariés et plus	95 %
100 à 499 salariés	80 %
20 à 99 salariés	35 %
1 à 19 salariés	25 %
Ensemble	31 %

Source I+C

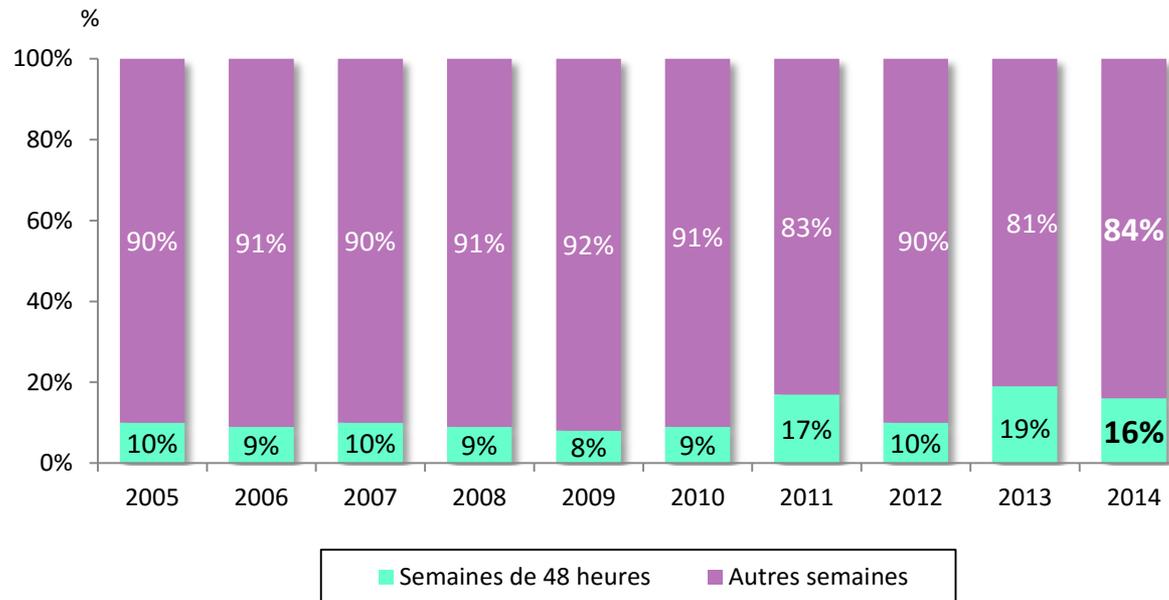
Accords mis en place



Source I+C

2. Répartition des heures travaillées selon le type de semaine

Répartition des heures travaillées selon le type de semaine



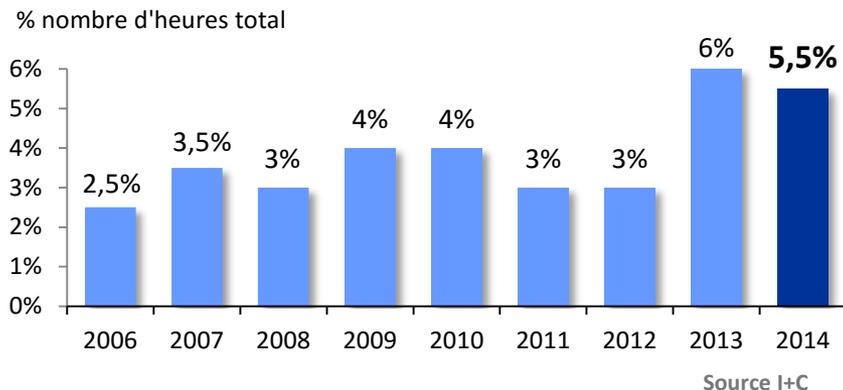
- La part des heures travaillées en semaine de 48 heures se réduit en 2014 et reste très inférieure à la part des heures travaillées pour les autres semaines.



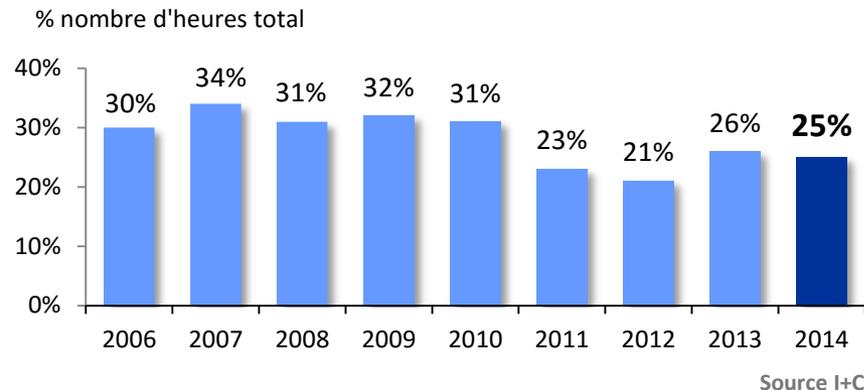
IV : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3. Heures supplémentaires et heures de nuit

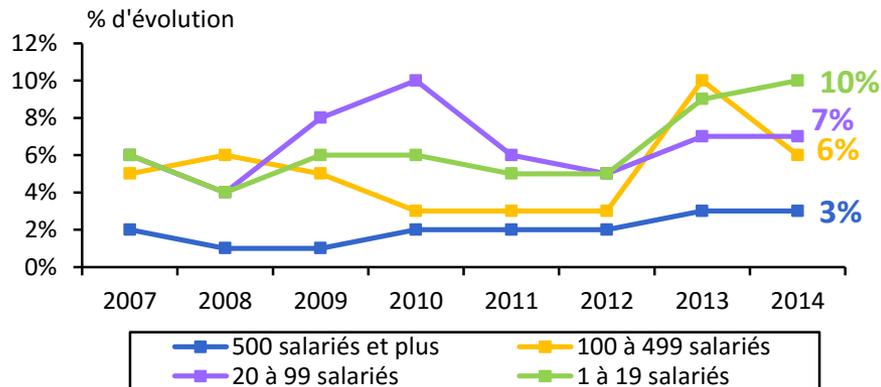
Part des heures supplémentaires dans le nombre d'heures total



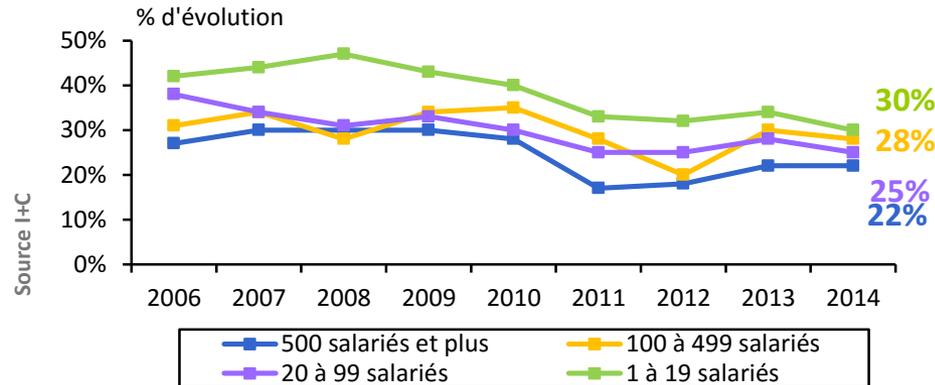
Part des heures de nuit (21h00 - 6h00) dans le nombre d'heures total



Détail par taille d'entreprises



Détail par taille d'entreprises



- La part des heures supplémentaires dans le nombre total d'heures varie peu à un an d'intervalle et s'établit à 5,5 % en 2014. Cet indicateur est nettement plus limité au sein des plus grandes entreprises.
- La part des heures de nuit (21 H 00 - 6 H 00) dans le nombre d'heures total fléchit très légèrement pour atteindre 25 %.

IV : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

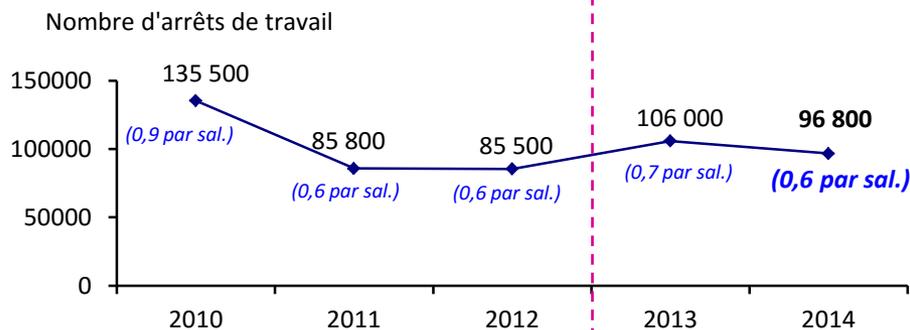
4. Durée des vacances

▪ a. Vacances



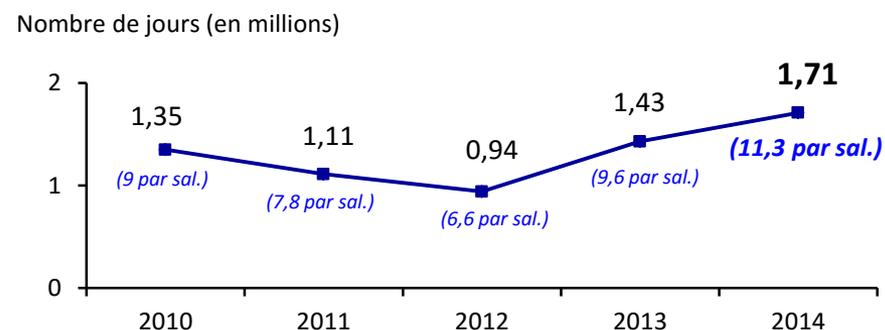
Taux de participation trop faible pour estimer la répartition des effectifs selon la durée des vacances

Nombre d'arrêts de travail*



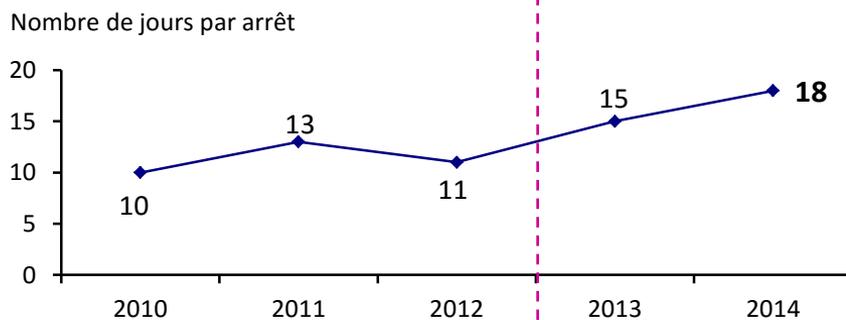
Source I+C

Nombre total de jours d'absences*



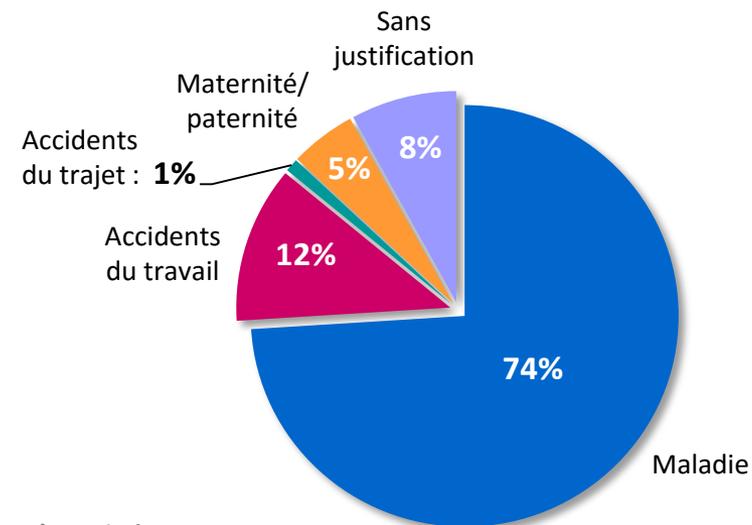
Source I+C

Nombre de jours moyen d'absences* par arrêt



Source I+C

Répartition des jours d'absence selon les motifs*



Source I+C

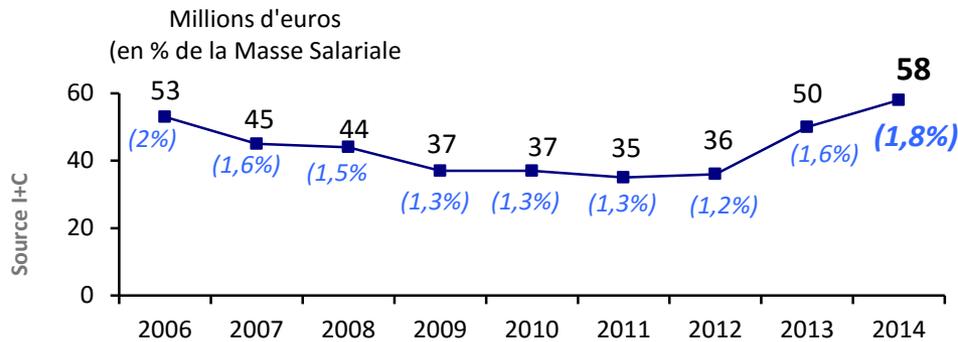
* Pour cet indicateur : les salariés de la sûreté aérienne et aéroportuaire sont pris en compte à partir de 2013

- Le nombre de jours d'arrêts de travail s'avère en forte augmentation en 2014.
- Près des trois quarts des jours d'absences sont le fait d'arrêt maladie.

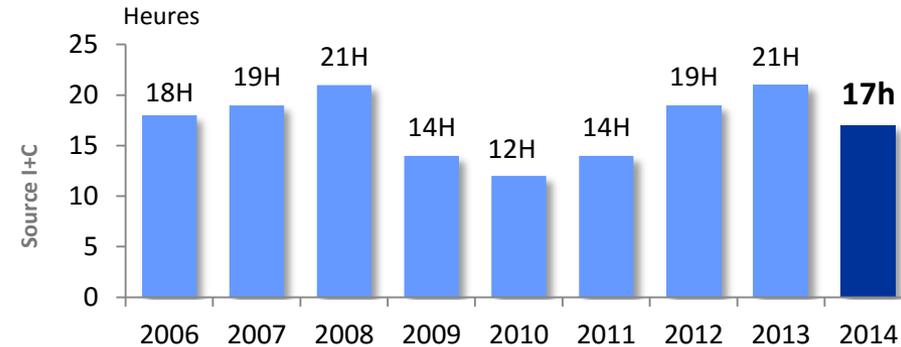
VI : LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Le plan de formation

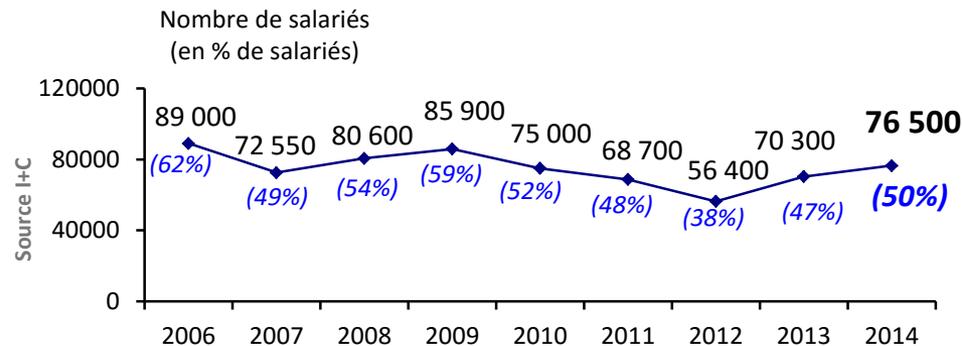
**Evolution des dépenses au titre du plan de formation
(hors alternance et C.I.F.)**



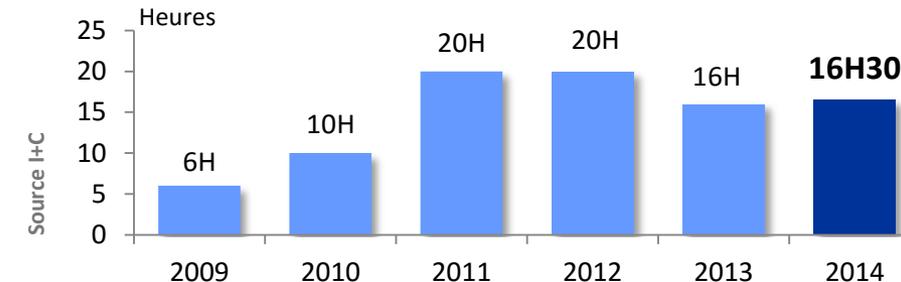
**Evolution de la durée moyenne des formations
(en nombre d'heures par salarié)**



Evolution des effectifs salariés concernés



**Durée moyenne de formation pour les salariés
âgés de plus de 45 ans**

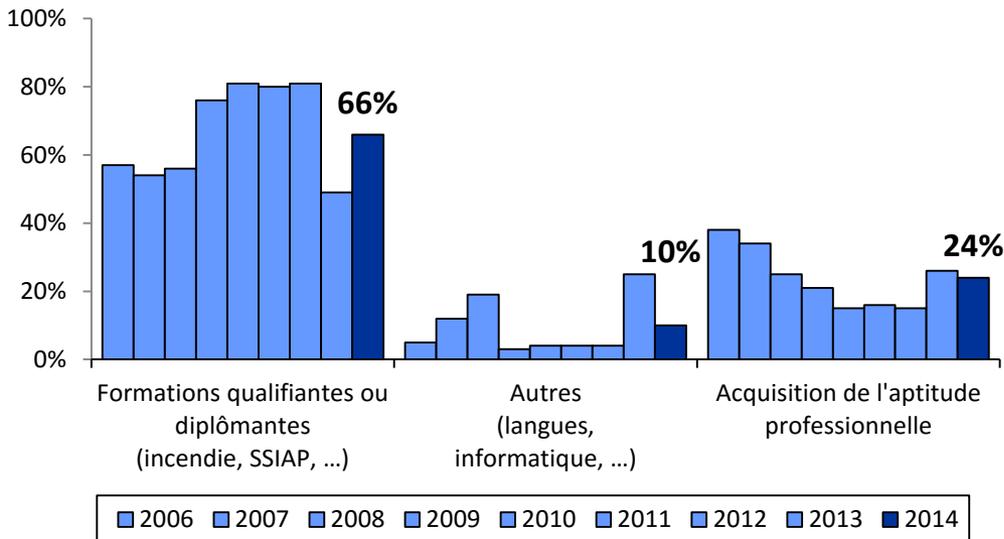


- Dans la lignée de l'année 2013, les dépenses au titre du plan de formation continue d'augmenter un an après, atteignant ainsi 58 millions d'euros en 2014, ce qui correspond à 1,8 % de la masse salariale.
- Le nombre de salariés progresse également et représente 50 % des effectifs de la profession.
- La durée des formations en revanche s'est réduite : 17 h 00 en moyenne en 2014, contre 21 h 00 en 2013.
- La durée des formations des salariés âgés de 45 ans varie à la marge, s'inscrivant à hauteur de 16 H 30 en moyenne en 2014.

1. Le plan de formation

2. POE

Répartition des dépenses de formation



Source I+C

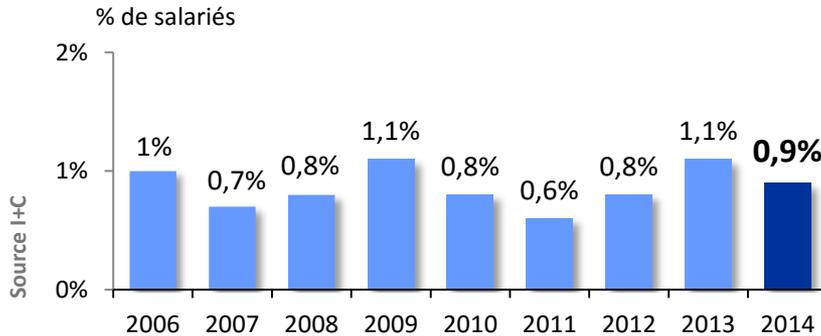
- En 2014, les deux tiers des montants engagés sont consacrés à des formations qualifiantes ou diplômantes, près d'un quart est destiné à l'acquisition de l'aptitude professionnelle et les 10 % restants servent aux autres formations (langues, informatiques,...)

Données en attente

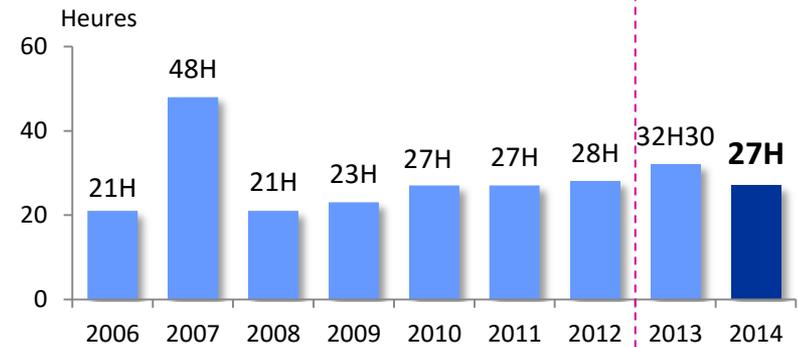
VI : LA FORMATION PROFESSIONNELLE

3. Les CIF, DIF, contrats et périodes de professionnalisation

**Effectifs salariés concernés
par le Congé Individuel de Formation (CIF)
(% des effectifs de la profession)**

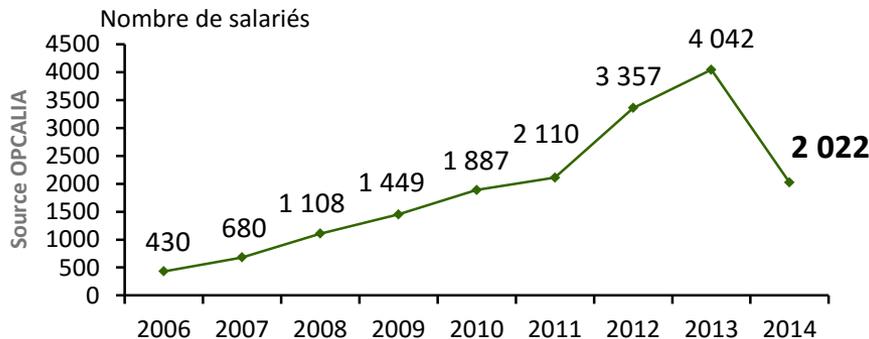


Durée moyenne des DIF

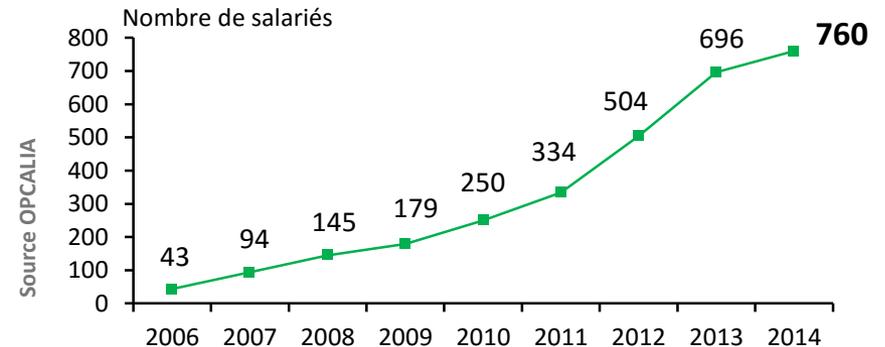


Source I+C jusqu'en 2012 – OPCALIA à partir de 2013

**Nombre de salariés concernés
par le Droit Individuel de Formation (DIF)**



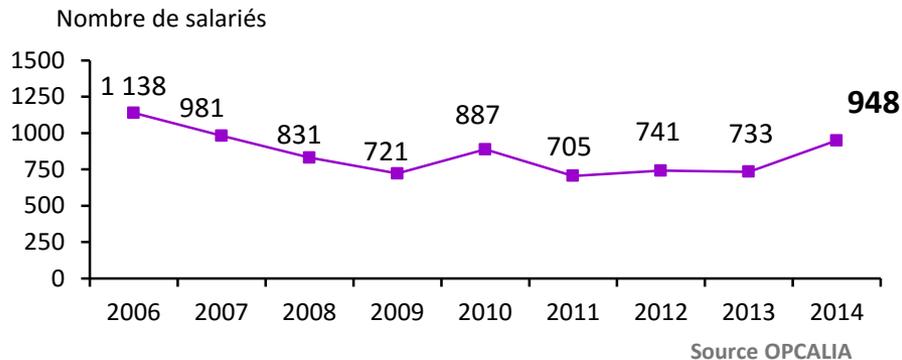
**Nombre de salariés âgés de 50 ans et plus
concernés par le DIF**



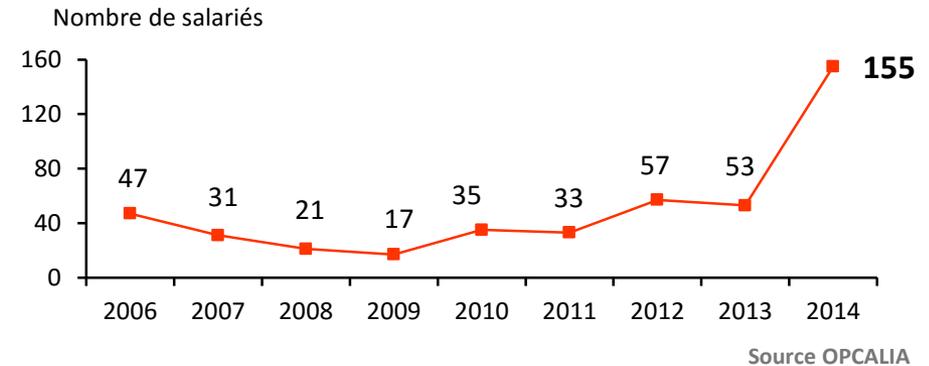
- Les CIF ont concerné un peu moins de 1 % de l'effectif présent au 31 décembre 2014.
- Le nombre de DIF fléchit sensiblement. Ils concernent 2.022 salariés en 2014, deux fois moins qu'en 2013.
- En 2014, 760 salariés de 50 ans et plus ont bénéficié d'un DIF, un chiffre en hausse de 9 % par rapport à 2013.

3. Les CIF, DIF, contrats et périodes de professionnalisation

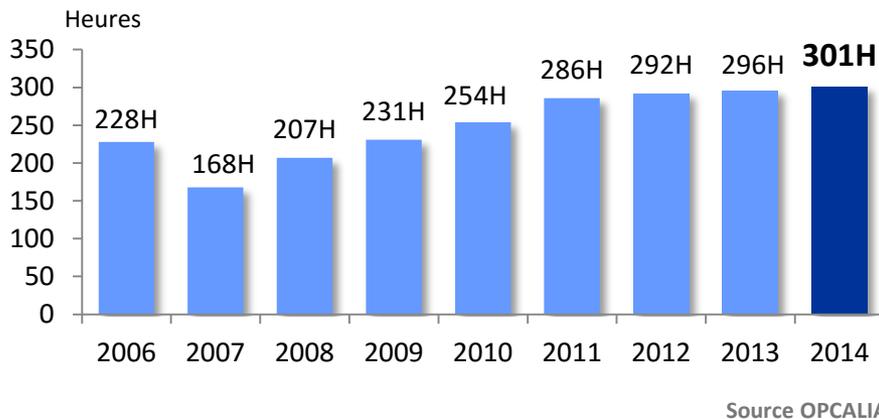
**Nombre de salariés concernés
par le contrat de professionnalisation**



**Nombre de salariés âgés de 50 ans et plus
concernés par le contrat de professionnalisation**



**Durée moyenne des contrats de
professionnalisation**

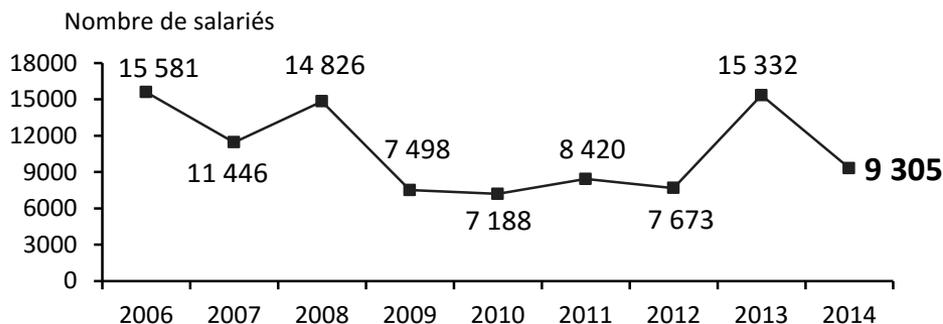


- Le nombre de contrats de professionnalisation réalisés se renforce en 2014 : 948, soit 29 % de plus qu'en 2013.
- Leur durée moyenne progresse encore.
- Le nombre de salariés de 50 ans et plus ayant réalisé un contrat de professionnalisation bondit en 2014 (trois plus qu'en 2013).

VI : LA FORMATION PROFESSIONNELLE

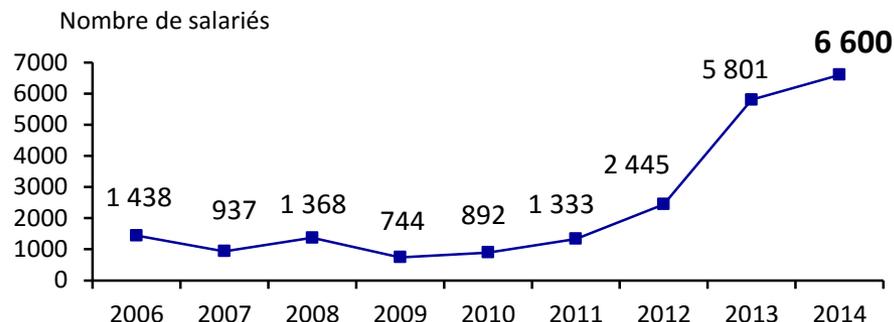
3. Les CIF, DIF, contrats et périodes de professionnalisation

Nombre de salariés concernés par les périodes de professionnalisation



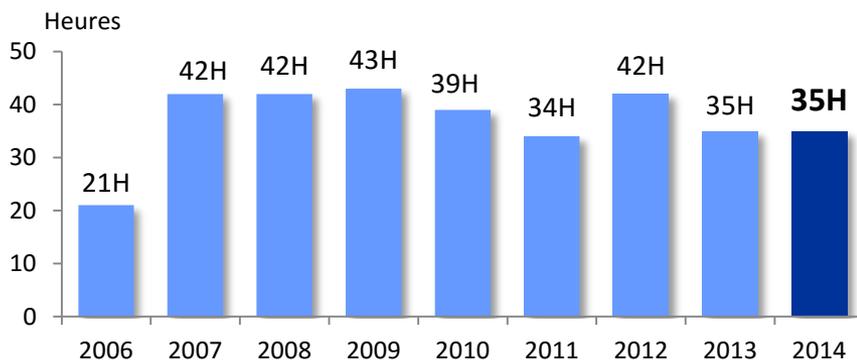
Source OPCALIA

Nombre de salariés âgés de 50 ans et plus concernés par les périodes de professionnalisation



Source OPCALIA

Durée moyenne des périodes de professionnalisation

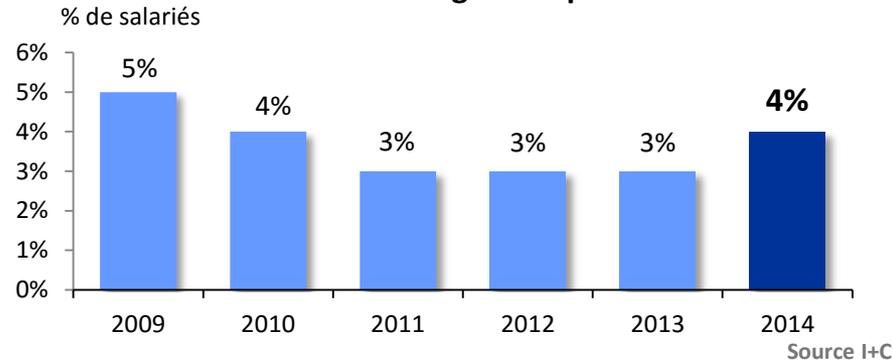


Source OPCALIA

- Le nombre de salariés concernés par des périodes de professionnalisation s'est réduit de 39 % en un an, et avoisine 9.300 personnes en 2014.
- La durée des périodes de professionnalisation reste inchangée entre 2013 et 2014 : 35 heures en moyenne.
- Le nombre de salariés de 50 ans et plus ayant bénéficié d'une période de professionnalisation continue d'augmenter, atteignant 6.600 personnes en 2014.

1. Promotion

Part des salariés promus
dans une catégorie supérieure



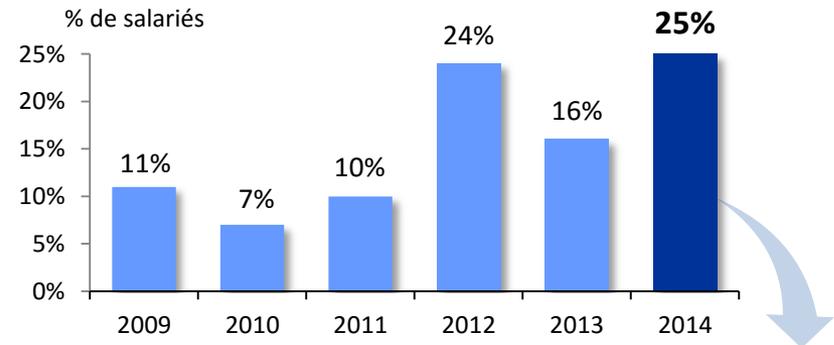
Part des salariés âgés de moins de
26 ans parmi les salariés promus

15 % en 2014
(rappel 2013 : 14 %)

Ce qui correspond à **5,5 %** de l'ensemble
des salariés âgés de moins de 26 ans

Source I+C

Part des salariés âgés de 45 ans et plus
parmi les salariés promus

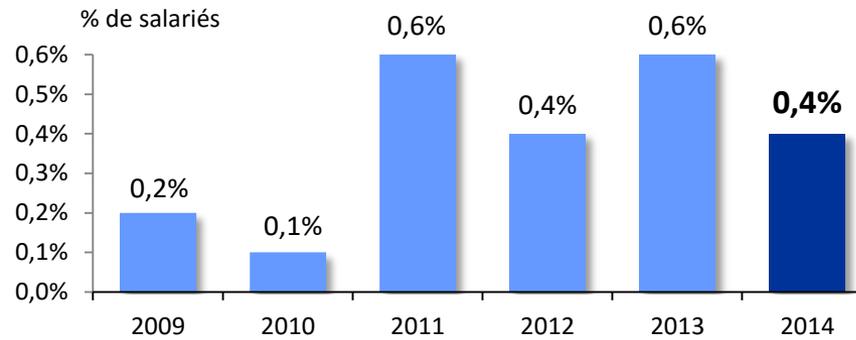


Ce qui correspond à **3 %** de l'ensemble
des salariés âgés de 45 ans et plus

Source I+C

- Légère augmentation de la part des salariés promus en 2014.
- Promotions plus fréquemment attribuées aux jeunes salariés : 5,5 % pour les moins de 26 ans contre 3 % pour les salariés de 45 ans et plus.

**Effectif salarié ayant réalisé un bilan de compétences
(en faveur des salariés de 50 ans et plus)**



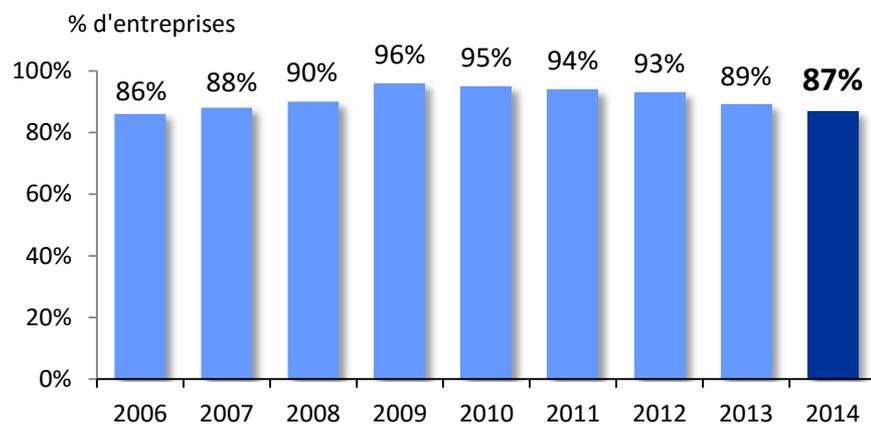
Source I+C

- Nombre de bilans de compétences toujours confidentiel en 2014 : 0,4 % des salariés.

VIII. LA PROTECTION SOCIALE ET LE REGIME DE PREVOYANCE

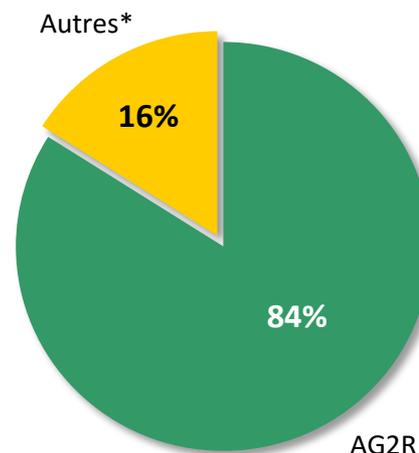
1. Régime de prévoyance

Entreprises proposant un régime de prévoyance



Source I+C

Régimes de prévoyance proposés



Source I+C

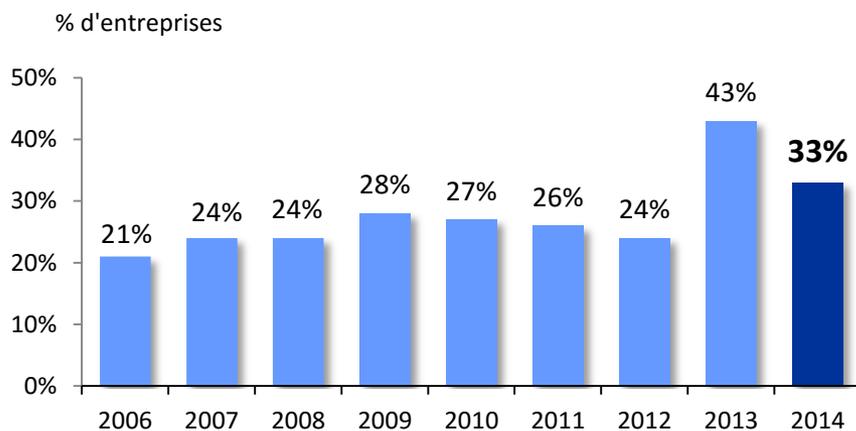
* ALLIANZ, GAN, MEDERIC, NOVALIS, SWISSLIFE,, UNI PREVOYANCE,,...

- Légère inflexion de la proportion d'entreprises de la profession proposant un régime de prévoyance.
- L'AG2R maintient sa position avec 84 % des entreprises.

VIII. LA PROTECTION SOCIALE ET LE REGIME DE PREVOYANCE

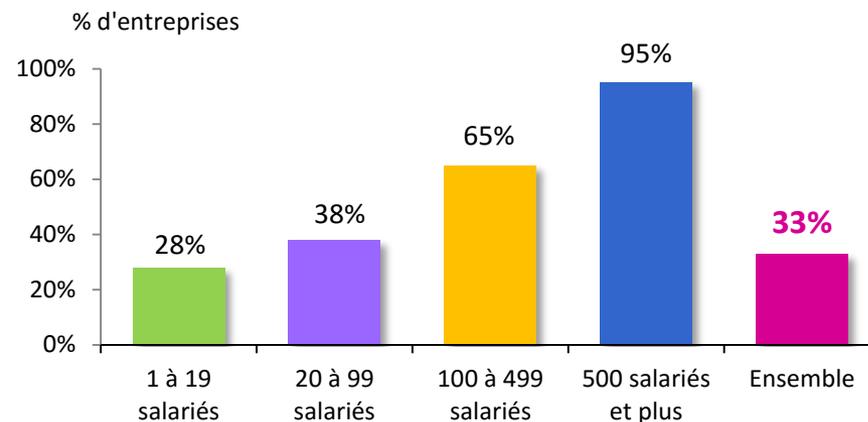
2. Régime de couverture des frais de santé

Entreprises proposant un régime de couverture des frais de santé



Source I+C

Détail selon la taille des entreprises



Source I+C

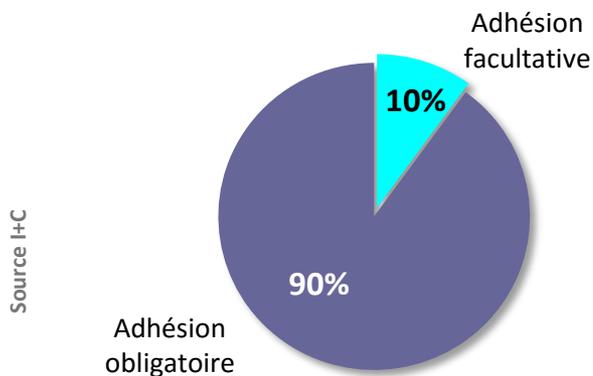
- Un tiers des entreprises propose un régime de couverture des frais de santé en 2014.
- Cet indicateur reste corrélé à la taille des entreprises.



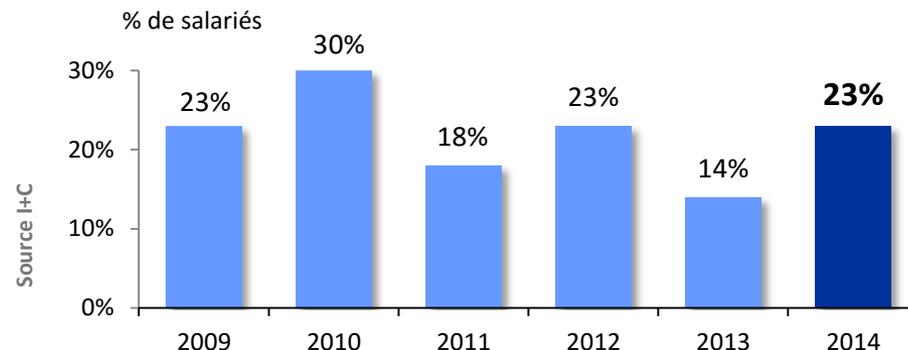
VIII. LA PROTECTION SOCIALE ET LE REGIME DE PREVOYANCE

2. Régime de couverture des frais de santé

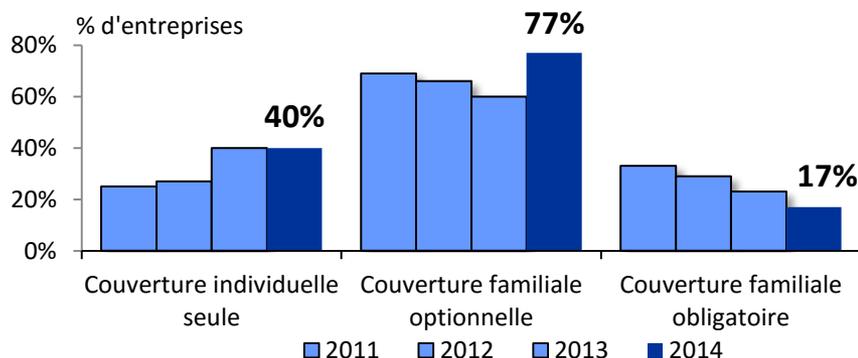
Type d'adhésion proposé pour le régime de couverture des frais de santé



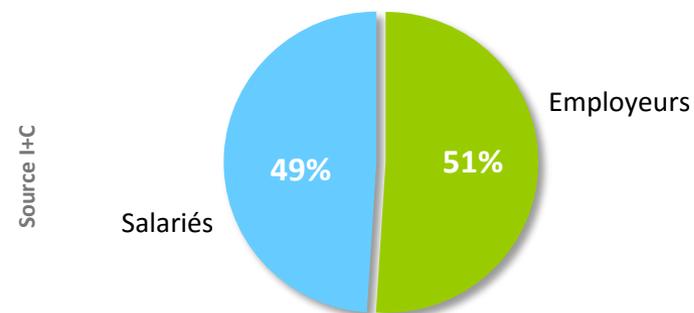
Entreprises demandant une ancienneté minimum pour bénéficier de ce régime de couverture des frais de santé



Type de couverture des frais de santé proposé



Répartition de la prise en charge de la cotisation du régime de couverture des frais de santé

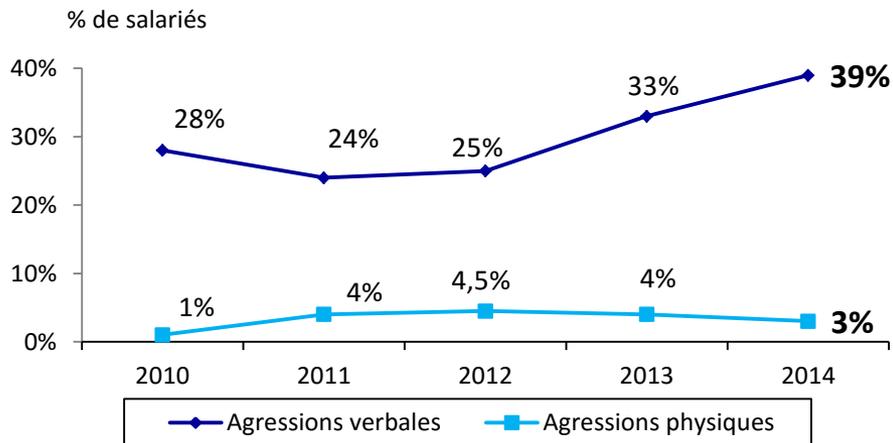


- L'adhésion à ce régime de couverture des frais de santé est obligatoire dans neuf entreprises concernées sur dix. Dans la majorité des entreprises, le régime prévoit une couverture familiale optionnelle.
- La prise en charge de la cotisation de ce régime provient autant des employeurs que des salariés.



IX. AGRESSION

Agressions verbales et physiques déclarées



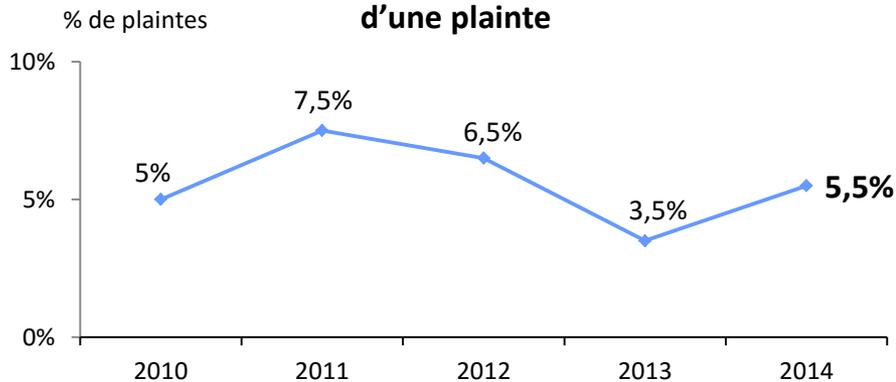
Source I+C

Détail selon la taille des entreprises (% de salariés présents au 31 décembre 2014)

Strates d'effectifs salariés	Agressions verbales	Agressions physiques
500 salariés et plus	0,5 %	0,5 %
100 à 499 salariés	16 %	2 %
20 à 99 salariés	83 %	2 %
1 à 19 salariés	181 %	18 %
Ensemble	39 %	3 %

Source I+C

Nombre d'agressions qui ont fait l'objet d'une plainte



Source I+C

Détail des agressions ayant fait l'objet d'une plainte selon la taille des entreprises

Strates d'effectifs salariés	% de plaintes
500 salariés et plus	25 %
100 à 499 salariés	12 %
20 à 99 salariés	3 %
1 à 19 salariés	6 %
Ensemble	5,5 %

Source I+C

- Au cours de l'année 2014, près de quatre salariés présents en fin d'année sur dix ont été victimes d'agressions verbales et 3 % d'agressions physiques.
- Seulement 5,5 % de ces agressions ont fait l'objet d'une plainte.
- Beaucoup plus fréquentes dans les petites entreprises, les agressions sont plus rarement suivies d'une plainte.